Groupement d'Intérêt Public/ Agence de l'Eau du Nakanbé

Comité de Bassin

Conseil d'Administration

Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé

BP: 95 Ziniaré/TEL. 50 30 98 71 E-mail: <u>dgaenakanbe@yahoo.fr</u>

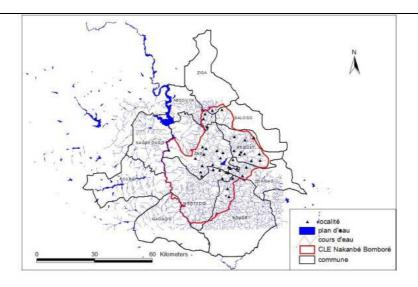


Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

Mise en place du CLE du sous bassin « NAKANBE BOMBORE »

RAPPORT FINAL DE LA MISSION



Version finale

Janvier 2014

BGB/Méridien-SARL Bureau Géographique du Burkina

Etudes, Recherches, Appuis – Conseils et Formation 09 BP 196 Ouagadougou B. F.



Geographic Department of Burkina

Surveys, Counsels, Training09 PO BOX 196 Ouagadougou 09 BURKINA FASO

Tél: 50-48-36-47/70-25-82-60

SOMMAIRE

SIGLE ET ABREVIATION3
LISTE DES TABLEAUX5
LISTES DES CARTES6
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC
INTRODUCTION8
I. PRESENTATION GENERALE9
II- LE MILIEU PHYSIQUE
III- LE MILIEU HUMAIN23
IV- LES USAGES DE L'EAU31
V- LE CADRE ORGANISATIONNEL47
VI- LES ENJEUX LOCAUX LIES AUX RESSOURCES EN EAU ET AU CLE
VII- AFFINAGE DES LIMITES DU CLE NAKANBE BOMBORE77
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS81
DEUXIEME PARTIE : SENSIBILISATION SUR LA GIRE ET RESTITUTION DE L'ETUDE DIAGNOSTIC
AUX ACTEURS82
TROISIEME PARTIE : ASSEMBLE GENERALE ET INSTALLATION OFFICIELLE DU CLE
BIBLIOGRAPHIE102
ANNEXES

SIGLE ET ABREVIATION

AEN : Agence de l'Eau du Nakanbé

AEPA : Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

BGB Méridien: Bureau Géographique du Burkina Méridien

BV : Bassin Versant

CEB : Circonscription d'Enseignement de Base

CES/DRS : Conservation des Eaux et du Sol/Défense et Restauration des Sols

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CLE : Comité Local de l'Eau

CVD : Conseil Villageois de Développement

DGAEN : Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé

DGRE : Direction Générale des Ressources en Eau

DPASA : Direction Provinciale de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire

DPEDD : Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable

DPRARH : Direction Provinciale des Ressources Animales et des Ressources

Halieutiques

DRASA : Direction Régionale de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire

DRRARH : Direction Régionale des Ressources Animales et des Ressources

Halieutiques

FAO : Food and Agriculture Organization

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Hbt/km² : Habitant par km²

IGN : Institut Géographique National

INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie

kg : Kilogramme

ha : Hectare

MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MED : Ministère de l'Economie et du Développement

MRARH : Ministère des Ressources Animales et des Ressources Halieutiques

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAGIRE : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PCD : Plan Communal de Développement

PEA : Poste d'Eau Autonome
PEM : Point d'Eau Moderne
PGE : Plan de Gestion de l'Eau

PN-AEPA : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et

d'Assainissement

SPAI : Sous-Produits Agro-Industriels

TDR : Termes de Référence

UAT : Unité d'Animation Technique

ZAT : Zone d'Appui Technique

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: LOCALITES DE L'ESPACE DE GESTION DU CLE NAKANBE BOMBORE	10
TABLEAU 2 : REPARTITION DES LOCALITES ET IMPORTANCE SURFACIQUE DES COMMUNES CONSTITUANT	
L'ESPACE DE GESTION DU CLE NAKANBE BOMBORE	12
TABLEAU 3 : PRECIPITATIONS ET NOMBRE DE JOURS DE PLUIES AU PLATEAU CENTRAL	13
TABLEAU 4 : REPARTITION DES BARRAGES DU CLE NAKANBE BOMBORE SELON LES COMMUNES	19
TABLEAU 5 : STATISTIQUES DE L'OCCUPATION DES TERRES DANS LE CLE DE NAKAMBE BOMBORE	22
TABLEAU 6°: EVOLUTION DE LA POPULATION FEMININE DE LA PROVINCE	26
TABLEAU 7°: REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE EN 2006	28
TABLEAU 8 : PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES DE LA ZONE D'ETUDE	29
TABLEAU 9 : SITUATION DES FORAGES DANS LA REGION DU PLATEAU CENTRAL	31
TABLEAU 10 : SITUATION DES AEPS/PEA DANS LA REGION DU PLATEAU CENTRAL	31
TABLEAU 11°: EVOLUTION DE LA PRODUCTION CEREALIERE (EN TONNES)	32
TABLEAU 12: TAUX DE CROIT DU CHEPTEL	34
TABLEAU 13°: SITUATION ESTIMATIVE DU CHEPTEL DE LA PROVINCE	34
TABLEAU 14°: ZONES DE PATURE DU GANZOURGOU	35
TABLEAU 15 : POINTS D'ACCES A L'EAU AU PROFIT DES ELEVEURS	36
TABLEAU 16: ETAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES PAR PROVINCE	38
TABLEAU 17 : USAGES DES RESSOURCES EN EAU PAR COMMUNE	40
TABLEAU 18: ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES PAR COMMUNES :	48
TABLEAU 19 : INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS LOCALES DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES EN EAU, DE	
L'ENVIRONNEMENT, LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORAL, LA SANTE ET L'EDUCATION DANS LES	5
COMMUNES.	65
TABLEAU 20: SYNTHESE DES POTENTIALITES ET CONTRAINTES DE L'ESPACE DE GESTION DE NAKANBE	
BOMBORE	70
TABLEAU 21: LES CAUSES ET CONSEQUENCES DES CONTRAINTES DANS L'ESPACE DU CLE NAKANBE BOMBO)RE
	72
TARLEALL 22 - SUPERFICIES DES COMMUNES DANS LE CLE DE NAKAMRE ROMBORE	79

LISTES DES CARTES

Carte 1: Carte administrative du CLE Nakanbé Bombore	9
Carte 2: Réseau hydrographique du CLE Nakanbé Bombore	20
Carte 3:Occupation des terres de l'espace du CLE Nakanbé Bombore en 2002	24
Carte 4: Limite affinée de l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré	78

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) s'est imposée comme mode de gestion des ressources en eau au plan international depuis le début des années 90. Un de ses principes fondamentaux est la participation de l'ensemble des acteurs à la gestion de la ressource. Le Burkina Faso s'est engagé dans ce mode de gestion de l'eau à la fin des années 90 comme il ressort du Document de Politique et Stratégies en matière d'eau de 1998, et du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) adopté en 2003, et qui a défini le cadre de mise en œuvre de la GIRE sur le terrain. Ainsi, dans l'optique d'impliquer l'ensemble des acteurs et surtout les acteurs locaux, des structures de gestion ont été ou sont en train d'être créées. On peut citer, entre autres, le Conseil National de l'Eau et les Agences de l'Eau qui comprennent des Comités de Bassin et des Comités Locaux de l'Eau (CLE). Les CLE sont un maillon essentiel de la mise en œuvre de la GIRE. Ils constituent un cadre de concertation de l'ensemble des acteurs au niveau local, et aussi un tremplin pour leur implication dans les prises de décisions relatives à la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau du Nakanbé a entrepris une restructuration des CLE existants dans son espace de gestion dans l'optique de se conformer au principe de la gestion de la ressource suivant les bassins hydrographiques.

La restructuration des CLE s'appuie sur le nouveau Guide de Mise en place de CLE (décembre 2010) établi par la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et qui stipule que la mise en place d'un CLE comprend la réalisation d'un diagnostic conjoint de l'espace de gestion.

Le présent rapport s'inscrit dans cette perspective. Il présente les résultats du diagnostic conjoint de l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré.

I. PRESENTATION GENERALE

L'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré est le sous bassin versant de Bomboré dont le découpage a été déterminé par l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN).

L'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré comprend principalement les communes de Zam, Mogtédo, Meguet Boudry et Zorgho dans la province du Ganzourgou et marginalement les communes de Salogo, Absouya et Ziga.

L'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré relève essentiellement de la région du Plateau Central.

Les tableaux ci-après donnent les localités incluses dans l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré et l'importance surfacique des communes.

Carte 1:

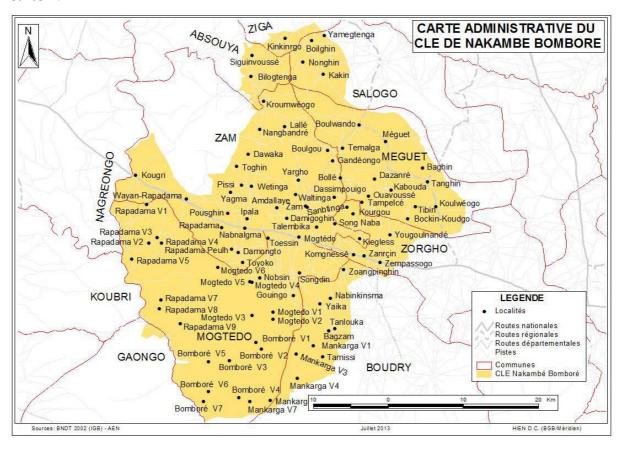


Tableau 1: Localités de l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré

REGIONS	PROVINCES	COMMUNES	LOCALITES	Y_COORD	X_COORD
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Bagzam	-0.801389	12.1553
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Gouingo	-0.851944	12.2056
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Mankarga V1	-0.823611	12.1344
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Mankarga V3	-0.848056	12.1233
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Mankarga V4	-0.847222	12.0889
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Mankarga V5	-0.886389	12.0578
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Mankarga V7	-0.915278	12.0567
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Nabinkinsma	-0.798611	12.2014
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Songdin	-0.842778	12.2375
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Tamissi	-0.810833	12.1192
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Tanlouka	-0.7925	12.1581
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Yaika	-0.813611	12.1936
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Zanrτin	-0.750278	12.2608
Plateau Central	GANZOURGOU	Boudry	Zoangpinghin	-0.779444	12.2411
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Baghin	-0.665	12.3836
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Bollé	-0.783333	12.3703
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Boulwando	-0.755556	12.445
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Dazanré	-0.733889	12.3686
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Kabouda	-0.710556	12.3528
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Kakin	-0.806389	12.5169
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Koulwéogo	-0.647222	12.3286
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Méguet	-0.7125	12.4372
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Ouavoussé	-0.743056	12.3442
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Tanghin	-0.658056	12.3639
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Temalga	-0.779722	12.4122
Plateau Central	GANZOURGOU	Meguet	Tibin	-0.676111	12.3292
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Bomboré V1	-0.905556	12.14
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Bomboré V2	-0.898333	12.1303
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Bomboré V3	-0.944444	12.1147
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Bomboré V4	-0.930833	12.0619
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Bomboré V5	-0.974444	12.1128
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Bomboré V6	-0.974167	12.0708
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Bomboré V7	-0.981944	12.0569
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Mogtedo V1	-0.881111	12.1825
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Mogtedo V2	-0.881111	12.1719
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Mogtedo V3	-0.911389	12.1775
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Mogtedo V4	-0.910556	12.2247
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Mogtedo V5	-0.913611	12.2253
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Mogtedo V6	-0.959444	12.2461
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Mogtédo	-0.842778	12.2878

REGIONS	PROVINCES	COMMUNES	LOCALITES	Y_COORD	X_COORD
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Nobsin	-0.899444	12.2308
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Rapadama V1	-1.06111	12.335
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Rapadama V2	-1.05778	12.2811
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Rapadama V3	-1.04639	12.2883
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Rapadama V4	-1.03972	12.2808
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Rapadama V5	-1.08306	12.2581
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Rapadama V7	-1.04139	12.2006
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Rapadama V8	-1.04361	12.1881
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Rapadama V9	-1.01361	12.1669
Plateau Central	GANZOURGOU	Mogtedo	Toessin	-0.887778	12.2864
Plateau Central	GANZOURGOU	Salogo	Boilghin	-0.823056	12.5644
Plateau Central	GANZOURGOU	Salogo	Nonghin	-0.835556	12.5342
Plateau Central	GANZOURGOU	Salogo	Yamegtenga	-0.804722	12.5711
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Amdallaye	-0.874722	12.3294
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Boulgou	-0.800833	12.4097
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Damigoghin	-0.860556	12.3139
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Damongto	-0.930556	12.2664
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Dassimpouigo	-0.7925	12.3436
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Dawaka	-0.914722	12.4047
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Gandéongo	-0.794167	12.3947
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Ipala	-0.916944	12.3139
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Kiegless	-0.756111	12.2844
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Komgnesse	-0.765	12.2625
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Kougri	-1.07667	12.3767
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Kroumwéogo	-0.892222	12.4789
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Lallé	-0.862778	12.4431
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Nabnalgma	-0.920833	12.3011
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Nangbandre	-0.897778	12.4394
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Pissi	-0.925	12.3614
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Pousghin	-0.944444	12.3217
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Rapadama	-0.953333	12.3017
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Rapadama Peulh	-0.94	12.2714
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Sanbtinga	-0.774167	12.3289
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Song Naba	-0.791944	12.3056
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Talembika	-0.818056	12.3017
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Toghin	-0.931944	12.3881
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Toyoko	-0.924167	12.2522
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Waltinga	-0.8475	12.3475
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Wayan-Rapadama	-1.00361	12.3425
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Wayen-Zam	-0.831111	12.3294
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Wetinga	-0.910833	12.3597
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Yagma	-0.940833	12.3517
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Yargho	-0.843056	12.3681
Plateau Central	GANZOURGOU	Zam	Zam	-0.833056	12.3314

REGIONS	PROVINCES	COMMUNES	LOCALITES	Y_COORD	X_COORD
Plateau Central	GANZOURGOU	Zorgho	Bockin-Koudgo	-0.686944	12.3122
Plateau Central	GANZOURGOU	Zorgho	Kourgou	-0.765278	12.3194
Plateau Central	GANZOURGOU	Zorgho	Tampelcé	-0.752778	12.3356
Plateau Central	GANZOURGOU	Zorgho	Yougoulnandé	-0.712778	12.2897
Plateau Central	GANZOURGOU	Zorgho	Zempassogo	-0.727222	12.2511
Plateau Central	OUBRITENGA	Absouya	Bilogtenga	-0.909722	12.5144
Plateau Central	OUBRITENGA	Absouya	Siguinvoussé	-0.908611	12.5436
Centre-Nord	SANMATENGA	Ziga	Kinkinrgo	-0.860833	12.5675

Source: BNDT 2002 (IGB-DGRE)

Tableau 2 : Répartition des localités et importance surfacique des communes constituant l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré

COMMUNES	SUPERFICIES (Km²)	Proportion en %
MOGTEDO	641,317874	35,07
ZAM	504,221872	27,67
MEGUET	294,470265	16,10
BOUDRY	147,028678	8,04
ZORGHO	90,128251	5,00
SALOGO	75,339291	4,12
ABSOUYA	50,044222	2,80
ZIGA	21,036805	1,20
TOTAL	1828,966379	100

Source: BNDT 2002

II- LE MILIEU PHYSIQUE

II-1.1 Climat dans la zone du CLE Nakanbé Bomboré

La zone d'intérêt de cette étude se trouve dans l'ensemble climatique nord soudanien marqué par l'alternance entre une saison sèche allant de mi octobre à mi mai et une saison humide qui va de mi mai à mi octobre. Cette alternance de saison est régulée par le mouvement du Front Intertropical (FIT) qui est le résultat de la rencontre entre deux masses d'air. La première est un alizé humide issu de l'anticyclone de Sainte Hélène sur l'océan atlantique sud qui souffle dans la direction Sud-ouest Nord-est. La seconde masse d'air vient de l'anticyclone des Açores dans l'atlantique nord et conditionne la mise en place d'un anticyclone secondaire, celui du Sahara.

Les précipitations moyennes annuelles de la zone varient entre 650 et 800 mm et sont caractérisées par une mauvaise répartition spatio-temporelle. Le nombre moyen de jours de pluie dans cette zone est de 45 jours (voir tableau).

Les températures maximales oscillent entre 39°C et 45°C tandis que les plus faibles tournent autour de 13°C à 19°C. Les mois les plus chauds sont mars, avril et mai alors que les plus froids sont décembre, janvier et février.

Tableau 3 : Précipitations et nombre de jours de pluies au Plateau Central

	2003-2	004	2004-2	005	2005-2	006	2006-2	007	2007-200	8	2008-2	009
Postes	Н	NJ	Н	NJ	Н	NJ	Н	NJ	Н	NJ	Н	NJ
Ziniaré	832,1	48	607,7	49	749,3	45	704	52	683,5	51	919	61
Zitenga	996,9	49	505,9	39	843,8	45	615,4	54	656,9	41	921,7	60
Dapelogo	888,3	50	468,2	36	908,4	43	658,8	38	873,5	30	999,9	48
Nagréongo	773,5	39	623,5	35	670,3	36	468,3	33	584,5	32	763,6	43
Zorgho	786,0	45	680,5	50	750,3	52	751,9	47	800,2	40	847,4	53
Mogtédo	731,4	46	774,8	49	829,6	58	644,5	48	655,1	35	790,3	51
Boudry	778,6	53	794,4	46	549	48	580	46	853	43	746,9	50
Meguet	700,7	39	849,8	44	776,2	49	628,8	48	564,4	38	901,6	54
Boussé	787,5	54	533,2	43	740	49	738,6	53	739	44	838,3	57
Toeghin	839,1	50	587,0	40	805,6	49	583,4	56	876,1	37	761,3	49
Sourgoubila			652,6	49	827,6	52	745,1	60	753,3	43	875,8	47
Moyenne Région	811,4	47	643,4	44	768,1	48	647,1	49	730,863	39	851,4	52
					9091		6364		636		3636	

Source: DRAHRH/PCL 2009

De 1999 à 2008 le bilan hydrique pluie-ETP observé à Ouagadougou proche de l'espace de gestion du CLE de Nakanbé Bomboré présente un déficit net de la 1ère à la 18ème décade et de la 26ème à la 36ème de l'année.

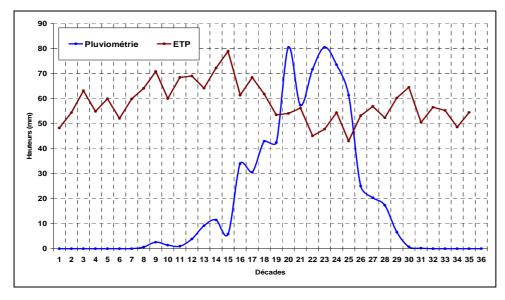


Figure 1 : Bilan hydrique observée à la station de Ouagadougou sur la période 1999-2008 (Météorologie Nationale, 2010)

La température moyenne annuelle dans l'espace de gestion du CLE de Nakanbé Bomboré est d'environ 28,5 °C avec des minima moyens et absolus de 16°C en décembre et janvier et des maximas moyens et absolus de 39°C en mars et avril.

II.1.2 Les manifestations du Changement climatique

L'espace de gestion du CLE de Nakanbé Bomboré est confronté aux manifestations du changement et de la variabilité climatiques. Celles-ci se traduisent par une survenue plus tôt ou plus tard des pluies, les avortements fréquents de pluies, un allongement de la période sèche en hivernage, les fréquentes poches de sécheresse, la diminution significative du nombre de jours de pluie, la tombée de grandes averses en hivernage, l'agressivité des pluies liée à de fortes intensités, la hausse de la température, la forte évaporation des plans d'eau.

Les principales conséquences des effets du changement et de la variabilité climatiques se présentent comme suit :

- ➤ Insuffisance de pluies.
- > Sécheresses et inondations.
- Assèchement précoce des plans d'eau.
- > Réduction des réserves d'eau souterraine.
- ➤ Baisse significative des niveaux des nappes phréatiques.
- Augmentation du ruissellement, de l'érosion, de l'ensablement des lacs et des lits des cours d'eau, de la dégradation de la qualité des eaux de surface.
- Difficultés d'approvisionnement en eau pour les hommes et pour le cheptel.
- Disparition de la faune et de la flore du fait de la non disponibilité d'eau.
- > Réduction des zones humides.
- Migration ou transhumance vers des zones plus nanties en ressources en eau.
- Conflits liés aux usages des ressources en eau, sols et forêts.
- ➤ Baisse des rendements agricoles.
- Précocité de l'harmattan.
- ➤ Violence des vents en hivernage.

Les conséquences des effets du changement et de la variabilité climatiques sont observées et vécues par les populations mais celles-ci sans pouvoir développer des capacités de résilience adéquate permettant d'assurer leurs besoins vitaux (productions agricoles, modes de

construction de l'habitat, etc.). Cette situation peut s'expliquer par l'absence d'informations des populations sur le phénomène. Néanmoins, certaines activités de CES/DRS déjà réalisées ou en cours de réalisation ou en projet sont de nature à contribuer à atténuer certains effets du changement et de la variabilité climatiques.

Pour développer la résilience aux effets du changement et de la variabilité climatiques dans l'espace de gestion du CLE de Nakanbé Bomboré, des actions appropriées devront être mises en œuvre. Essentiellement, les actions à envisager doivent être de deux types dont celles permettant de réduire les effets néfastes des changements climatiques et celles permettant de mieux bénéficier des aspects positifs qui pourraient en découler.

Ces actions devront s'intéresser à plusieurs aspects dont la sécheresse, la qualité des eaux, la prévision des inondations, la prolifération des maladies vectorielles telles que le paludisme, etc.

Ainsi, l'on optera pour des mesures de résilience durables parmi lesquelles :

- les plantations d'arbres en vue de réduire le ruissellement de l'eau de pluie.
- ➤ la sensibilisation des populations, des responsables des organisations paysannes et des responsables des collectivités territoriales sur l'importance de constituer des forêts villageoises, communales, etc.
- la sauvegarde des aires protégées.
- ➤ la lutte contre la coupe abusive du bois, la divagation des animaux, les feux de brousse.
- ➤ la sensibilisation et la formation sur les bonnes pratiques agricoles et les techniques simplifiées efficientes d'aménagement des terres et des eaux (CES/DRS, agroforesterie, aménagement de bassins versants, protection des berges des cours et retenues d'eau, aménagement ou définition de schéma d'aménagement intégré des terrains autour des barrages, etc.).
- la réhabilitation des barrages et périmètres irrigués dégradés.
- ➤ la mise en place de techniques ou d'ouvrages d'assainissement pour la gestion des ordures ménagères, la gestion des eaux usées et des excréta, l'assainissement pluvial.
- ➤ le contrôle de l'utilisation des engrais et pesticides et sensibilisation/formation des utilisateurs.
- le contrôle de l'extraction d'agrégats et des carrières.
- ➤ la formation des responsables communaux sur la gestion des risques.

- ➤ la mise en place de mesures d'accompagnement ou de prises en charge des populations vulnérables des communes (personnes âgées, enfants, femmes, personnes à santé fragiles, etc.).
- ➤ la réalisation d'études approfondies permettant d'évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques.
- la mise en place d'un système d'alerte précoce.

Toutes ses actions devraient concourir à une atténuation des effets du changement et de la variabilité climatique en vue de faciliter la gestion intégrée des ressources en eau de l'espace du CLE.

II- 2 Les sols, la géologie et la géomorphologie II-2-1- La Géologie et la géomorphologie

La région du Plateau Central est formée de deux (02) grands ensembles topographiques : la plaine avec une altitude moyenne de 300 m qui couvre une superficie de 5 381 km²; les basfonds avec une altitude moyenne de 200 m couvrant une superficie de 3 223 km² et qui entaillent les plaines. Ce relief a été façonné sur les formations géologiques mises en place pendant deux (02) périodes géologiques : l'Antébirimien ou Précambrien D dominant dans les provinces de l'Oubritenga et du Kourwéogo et le Birimien ou Précambrien C dont les formations couvrent les 4/5 de la région.

Le CLE Nakanbé Bomboré repose sur une pénéplaine parsemée çà et là par des bas-fonds, des collines et des affleurements rocheux. Le relief est relativement plat dans son ensemble et comporte les unités et sous unités suivantes :

- ✓ Les reliefs résiduels, témoins actuels du relief ancien transformé par l'érosion : nombreuses collines et buttes rocheuses ou cuirassées disséminées à travers la zone. Elles sont plus concentrées dans la zone de Wayen, de Lalé et de Yargo où on constate de nombreux chaos et chicots de roches. A cela s'ajoutent les plateaux cuirassés qui s'étalent de Méguet à Zamsé et de Zamsé à Kogho ;
- ✓ Le relief de glacis : il est représenté au nord et au centre de la zone où on observe des zones plus élevées correspondant à des affleurements cuirassées avec épandage de gravillons ferrugineux. Ce relief fait souvent suite au relief résiduel et s'étire en pente douce vers les ensembles fluvio-alluviaux.
- ✓ Les Interfluves : ce sont des surfaces convexes à pente faible et interrompues par le réseau hydrographique. Ils se rencontrent au sud et sud-ouest de la zone

✓ Les ensembles fluvio –alluviaux, qui correspondent aux niveaux les plus bas du paysage, regroupent : les vallons, les plaines et terrasses alluviales, et les cuvettes de décantation (ETUDE MORPHOLOGIQUE, 1998).

II- 2-2- Les sols

Dans la région du Plateau Central, les sols sont le reflet du relief où se développent plusieurs types de sols :

- le type de sols A : il regroupe les lithosols sur roche et les lithosols sur cuirasse ferrugineuse. Couvrant 13,6% de la région, il est inapte à toute exploitation agro sylvo - pastorale en permanence et est à vocation touristique et faunique ;
- le type de sols B: il est constitué essentiellement des sols ferrugineux lessivés indurés.
 Apte aux cultures fourragères, au pastoralisme, à la sylviculture (espèce d'Acacia senegal) et aux cultures pluviales. Le type de sols B couvre 50,2% du territoire régional;
- le type de sols C : il regroupe les sols ferrugineux à taches, les sols à concrétions et les sols ferrugineux lessivés indurés superficiels. Il couvre 3,9% de la région et est apte aux cultures fourragères, au pastoralisme, à la sylviculture à l'arboriculture fruitière, aux cultures pluviales (mil, niébé, arachide, sésame) et aux cultures irrigués (riz et cultures maraîchères) et riz pluvial.

L'exploitation rationnelle et rentable de ce type de sols demande une fertilisation appropriée de type NPK et des apports de matières organiques (fumure, engrais vert et compost);

- le type de sols E : il a comme sols dominants les sols bruns eutrophes ferruginisés. Ces sols sont uniquement dans les provinces du Ganzourgou et de l'Oubritenga. Le Type de sols E s'étale sur 6,6% de la région. Ces sols sont moyennement aptes aux cultures pluviales en générale et ont une grande vocation aux cultures fruitières, au pastoralisme et à la sylviculture (espèces *Acacia seyal*, *Acacia senegal*, *Acacia albida et Eucayptus camaldulensis*);
- le type de sols F : ce sont les sols hydromorphes peu humifères à pseudogley de surface. On les retrouve dans les provinces du Ganzourgou (Mogtédo et Lalé) et de l'Oubritenga précisément dans les lits mineurs, les bas-fonds et les zones inondables. Ces sols sont aptes aux cultures maraîchères, riz pluvial et irrigué, aux cultures fourragères, et marginalement aptes aux autres cultures pluviales (le manioc, et les autres plantes à tubercules). Ils couvrent 9,9% du territoire régional;

- le type de sols G: Il est constitué de vertisols à drainage externe possible qui se caractérisent par une couleur foncée liée à la teneur de la matière organique. Les vertisols sont présents dans la province du Ganzourgou, couvrant 15,8% du territoire de la région. Ils sont moyennement aptes aux cultures pluviales, à l'arboriculture, au pastoralisme et aux cultures fourragères et, marginalement aptes à la culture pluviale du niébé.

Les types de sols que l'on retrouve spécifiquement dans la zone sont au nombre de cinq on a : Les sols ferrugineux tropicaux lessivés ; On les retrouve dans les communes de Salogo, Kogho, Meguet et Zorgho. Ce type de sol couvre entièrement le Nord et le Nord-Est.

Les vertisols à drainage externe possible; Ce type de sol s'étend du Centre au Sud de la zone précisément dans les communes de Boudry, de Mogtéto et de Zam.

Les sols bruns eutrophes sur roches basiques et neutres ; ils sont en grande partie dans la commune de Mogtédo et en lopins dans les communes de Zam et Boudry.

Les lithosols sur cuirasse ferrugineuse qui sont surtout à l'extrême Nord-Ouest dans les communes de Zam, de Mogtédo et dans les périphéries de Salogo.

Les sols sodiques hydromorphes que l'on retrouve à l'extrême Sud dans le département de Boudry et deux lopins dans le département de Mogtédo.

II- 3 Les eaux de surface

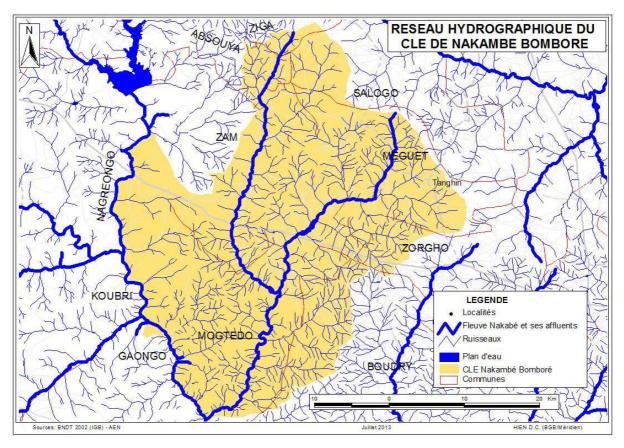
Le CLE Nakanbé Bomboré se trouve dans le bassin versant du Nakanbé, il est drainé par le Bomboré et quelques affluents de Nakanbé. Il y a été construit plusieurs retenues d'eau. Ainsi, on dénombre au total 17 plans d'eau qui sont reparties dans quatre communes (voir tableau). La présence de ces multiples eaux de surface contribue à rehausser le niveau des ressources en eau de la province. Elles constituent un potentiel pour le développement des activités pastorales et des cultures irriguées notamment le maraîchage. Il faut cependant noter que ces plans d'eau et cours d'eau sont temporaires.

Tableau 4 : Répartition des barrages du CLE Nakanbé Bomboré selon les communes

REGION	PROVINCES	COMMUNES	VILLAGES	NOM DE LA RETENUE	LATITUDE	LONGITUDE
	Oubritenga	Absouya	Bilogotenga	Sogoden	+731178.2668	+1385708.588
		Boudry	Mankarga V3	Mankarga V3	+734220.2732	+1340008.857
		Boudry	Mankarga V7	Mankarga V5	+726909.2012	+1333620.575
		Boudry	Zinado	Tcheguelbaongo	+745161.9835	+1357696.316
		Boudry	Yaïka	Yaïka	+738220.7839	+1345450.859
		Méguet	Kabouda-Peulh	Kabouda	+749137.4922	+1366906.562
		Méguet	Méguet	Meguet	+749505.4859	+1373334.132
		Méguet	Tanghin	Tanghin	+755274.9231	+1366683.065
		Méguet	Tibin	Tibin	+752095.0524	+1363980.412
		Mogtedo	Bomboré V2	Bomboré V2	+730481.6597	+1343148.774
PLATEAU		Mogtedo	Mogtedo	Mogtedo	+736247.2795	+1361388.865
CENTRAL	Ganzourgou	Mogtedo	Mogtedo	Ouidi	+730843.7157	+1360147.266
		Mogtedo	Mogtedo	Ouidi2	+732988.5131	+1360686.579
		Salogo	Kougdoughin	Kougoughin	+737334.2056	+1383714.900
		Zam	Boulgou	Boulgou	+738546.6406	+1372258.001
		Zam	Kroumwéogho	Kroumweogho	+729623.8424	+1377227.476
		Zam	Lallé	Lallé	+732182.2236	+1376479.961
		Zam	Namalgué	Tayendé	+733171.6940	+1360503.240
		Zam	Wayen Rapadama	Wayen	+716973.9642	+1364220.267
		Zam	Yargho	Yorgho	+733874.0691	+1367087.531
		Zam	Yargho	Yotenga	+734491.2730	+1369335.574
		Zorgho	Komgnessé	Komgnessé	+746168.2197	+1357104.936
		Zorgho	Yougoulmandé	Kyerelse	+747967.0019	+1358811.107

Source : monographie du Ganzourgou

Carte 2:



II-4. La qualité de l'eau

Au niveau de la qualité des eaux de surface, il se pose un problème de représentativité et de quantité de données crédibles.

Globalement, les eaux de surface restent de qualité physico-chimique acceptable, avec surtout des pôles de préoccupations pour les matières en suspension et dans une moindre mesure pour le fer. En général, les matières en suspension constituent le problème principal dans le Nakanbé.

Les phosphates, les nitrates et le pH sont à des niveaux de bonne qualité dans la plupart des cas.

Dans l'ensemble, il y a des problèmes de qualité bactériologique et parasitologique entraînant des risques importants de maladies hydriques et infectieuses.

Par insuffisance de données, les problèmes d'eutrophisation n'ont pas pu être évalués de façon précise, mais les risques existent et se manifestent déjà, notamment par le

développement de certaines espèces de plantes aquatiques sur l'ensemble des plans d'eau sur le Nakanbé.

Toutes ces conclusions sur la qualité des eaux de surface sont à relativiser, du fait de la nonreprésentativité des données au niveau du sous bassin hydrographique. La mise en place et et la fonctionnalité d'un système de surveillance pour le suivi régulier de la qualité de l'eau basé sur un échantillonnage adéquat des sites reste nécessaire.

On peut considérer que dans de l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré, la qualité des eaux de surface est globalement satisfaisante. Les deux principaux problèmes qui se posent sont la turbidité excessive des eaux de surface qui entraîne des coûts élevés de traitement de l'eau par l'ONEA, et des pollutions localisées autour des centres urbains et dans les sites maraîchers ou d'orpaillage. Le réseau de suivi et la quantité des données disponibles ne permettent pas d'établir un bilan précis de la situation de ce point de vue.

II- 5 Les eaux souterraines

La zone d'étude dispose de faibles potentialités en matière de ressources en eau souterraines à cause de la structure géologique qui est fortement dominée par les roches plutoniques et métamorphiques.

II- 6 la végétation et la faune

La végétation naturelle est formée de savanes arbustives sur les plateaux, de savanes arborées dans les vallées et des galeries forestières le long des cours d'eau. L'état actuel de la végétation du CLE Nakanbé Bomboré résulte d'une dégradation d'origine climatique (sécheresse) mais surtout anthropique (cultures extensibles, coupe abusive du bois, feux de brousse ...). La plupart des espèces épargnées sont celles qui revêtent un aspect utilitaire pour les habitants; laquelle utilité provient de leurs racines, leurs feuilles, leurs fruits ou leurs fleurs. L'essentiel des essences que l'on retrouve dans la zone est composé de Butyrospermum Paradoxum/parkii, Ximenia américa, Adansonia digitatta, Khaya sénégalensis, Bombax Costatum, Anogeissus leiocarpus, Acacia seyal, Lannea acida, Acacia nilotica, Sclerocaria birrea, Lannea microcarpa, Parkia biglobosa, Piliostigma, Guiera sénégalensis, Diospyros mespiliformis, Tamarindus indica, Zyzyphus mauritiana, Balanites aegyptiaca, Pterocarpus Erinaceus poir et Danielia oliveri.

Les activités économiques (agriculture, élevage extensif, braconnage) menées par l'homme ont fortement contribué à la disparition des animaux sauvages. Seuls quelques oiseaux y sont

observés (pintades, tourterelles, perroquets, pigeons francolins, étourneaux, éperviers, vautours et des gardes bœufs).

Quant aux mammifères sauvages, le lièvre africain est le plus présent. La zone a la réputation d'une zone de lièvre. Les singes rouges sont également présents en saison hivernale particulièrement à l'épiaison du sorgho et du maïs.

II- 7- L'occupation des terres

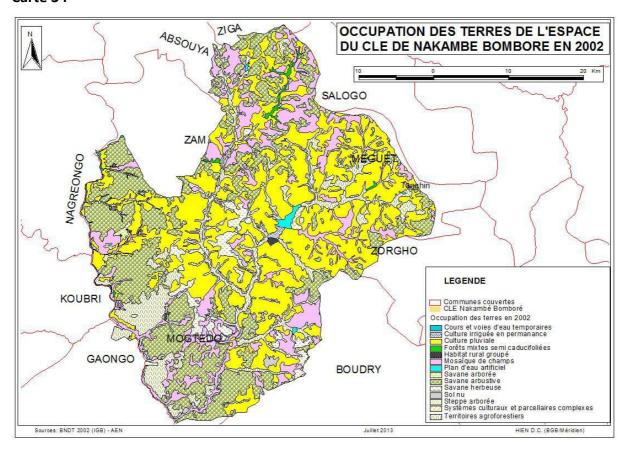
On retrouve plusieurs unités d'occupation des terres au niveau du CLE Nakanbé Bomboré. L'unité d'occupation la plus représentée est celle des cultures pluviales qui couvre 726324065 ha. Elle est suivie par les savanes arbustives et la couche de mosaïque des champs avec respectivement 461605987 ha et 273542589 ha. Il faut noter que cette zone regorge assez de plans d'eau naturels dont la superficie totale est 2227091 ha, en plus de cela, des retenues d'eau artificielles ont été mises en place (6270300 ha). La disponibilité des ces différents plans d'eau a permis le développement de la culture irriguée qui occupe une superficie de 2704000 ha. La steppe arborée est l'unité la moins représentée dans la zone. La forte représentation des sols nus montre qu'il y'a un besoin d'intensification des activités visant à la récupération des terres.

Tableau 5 : Statistiques de l'occupation des terres dans le CLE de NAKAMBE BOMBORE

UNITES D'OCCUPATION DES TERRES	SUPERFICIE (ha)
Cours et voies d'eau temporaires	2227091
Culture irriguée en permanance	2704000
Culture pluviale	726324065
Forêts mixtes semi caducifoliées	8270192
Habitat rural groupé	1300000
Mosaïque de champs	273542589
Plan d'eau artificiel	6270300
Savane arborée	5377800
Savane arbustive	461605987
Savane herbeuse	59927900
Sol nu	41116704
Steppe arborée	605400
Systèmes culturaux et parcellaires	
complexes	7462800
Territoires agroforestiers	232216989
TOTAL	182895,1815

Source: BDOT 2002

Carte 3:



III- LE MILIEU HUMAIN

III-1 L'Aperçu historique

De nombreuses versions ont été données sur la signification du nom porté par la province. La tradition recueillie auprès des anciens renseigne qu'à l'origine, deux puissants cantons se partageaient le territoire répondant à l'appellation du Ganzourgou. Il s'agit du canton peulh de Kourgou et de celui de Zorgho. A l'époque précoloniale, la puissance d'un canton résidait dans sa capacité de résister aux envahisseurs de tous bords. Les cantons de Kourgou et de Zorgho s'illustrèrent par leur soif d'indépendance à telle enseigne que tous ceux qui tentèrent de les mettre sous leur joug en firent l'amère expérience.

Toute tentative d'inféoder ces cantons échoua lamentablement devant la hargne guerrière des habitants conduits par des chefs rompus à l'art des combats.

A la longue, ces cantons finirent par acquérir la réputation de ne laisser passer aucun agresseur étranger. Cette réputation grandit, se consolida au fil du temps et finit par se cristalliser en une sorte de devise qui peut se résumer en ces termes : « l'envahisseur peut

agresser tous les territoires qui l'intéresse à condition qu'il contourne soigneusement le nôtre ». Ce qui donne à peu près : «Gang » qui signifie en langue moré sauter, contourner, éviter « Zourgou »; interprétation mal assimilée qui donne Zorgho. « Gang Zorgho » donnera par la suite : Ganzourgou, nom donné à la Province à sa création sous le régime du Conseil National de la Révolution (CNR).

III-2 La régulation de l'ordre social

Au niveau de la famille, le *yirisoba*, chef de la famille étendue, est responsable de la bonne conduite quotidienne de ceux dont il a la charge. Le règlement des différends familiaux et la punition des coupables lui incombaient. Les punitions vont, graduellement, de la réprimande à la bastonnade puis au bannissement du groupe. En cas de bannissement, un *yagenga* (fils d'un membre du lignage matrilinéaire) a le droit de médiation entre un exilé et son *buudu*.

Une femme qui abandonne son domicile conjugal (*zaka*) sans raison valable était réprimandée et renvoyée chez son mari. Un homme qui perdait sa femme à la suite de mauvais traitements répétés, ne pouvait porter l'affaire devant les tribunaux coutumiers, car les chefs refusaient souvent de traiter des questions purement domestiques. Le rappel d'une femme vers sa famille d'origine suffit, en général, à provoquer la réconciliation du couple séparé. (C.f. mariage *pug-syuré*).

Les Mossé mettaient tous leurs efforts pour résoudre les problèmes mineurs sans avoir recours au chef et à ses ministres, qui étaient en général avertis des actes délictueux commis au village. Les *buudkassemdamba*(anciens du lignage) réglaient les conflits entre *saksé* (quartiers) et même entre différents villages. Le chef n'intervenait dans les affaires contentieuses que lorsque certains cas nécessitaient ses compétences juridiques. Certaines affaires, comme les blessures graves et les homicides étaient renvoyés au tribunal de canton.

L'emprise de la modernité et des religions a créé des mutations sociales :

- le chef de village peut préférer que l'Etat rende la Justice à ces citoyens ; les corps de Police, de Gendarmerie ou de Justice sont alors saisis ;
- l'autorité politique et coutumière peut être incarnée par un simple aîné du village, aidé par un conseil de sage;
- le responsable administratif est devenu dans certaines localités le représentant officiel du village.

_

III- 3 Le pouvoir politique traditionnel et l'organisation sociale

III-3-1 Le pouvoir politique traditionnel

Le pouvoir politique traditionnel repose sur un espace coutumier bien structuré et une organisation sociale très hiérarchisée. L'espace coutumier comprend le canton (regroupement de villages), le village composé de quartiers et à la base les concessions qui composent les quartiers. La province du Ganzourgou est constituée de vingt-deux (22) cantons coutumiers qui sont : Boudry, Nedogo, Yaïka, Sankuissi, Boéna, Mankarga, Kogho, Meguet, Tanghin, Kabouda, Mogtédo, Zorgongo, Dawaka, Salogo, Zam, Rapadama, Ouéotenga, Koratenga, Zorgho, Bougré, Zoungou, Kourougou. Le pouvoir politique traditionnel est exercé au niveau des cantons et des villages par des chefs intronisés et au niveau des quartiers par des responsables coutumiers nommés par les chefs de villages. Cependant les villages AVV, du fait que les populations sont venues d'horizons divers sont dirigés par des Conseils Villageois de Développement (CVD). Les membres des CVD sont de puissants mobilisateurs des communautés.

III-3-2 L'organisation sociale

La population de la province du Ganzourgou est en grande majorité constituée de mossé et assimilés (yarcé, marencé) qui sont à l'origine d'une société très organisée et hiérarchisée. Cependant, on y rencontre certaines ethnies comme les Peuhls et les Bissa. L'organisation sociale moaga repose sur une organisation de type clanique. Ainsi, on compte les notables, les griots, les fossoyeurs et les forgerons.

III-3-3 La place de la femme dans la société

De 1996 à 2006, la population féminine de la province est passée de **135139** à **169411** femmes, soit un accroissement annuel de 2,28 % contre une moyenne régionale de 1,88% et une moyenne nationale de 3,09%.

Tableau 6°: Evolution de la population féminine de la province

	RGPH 1996			RGPH 2006			
	T	F	M	T	F	M	
Ganzourgou	256921	135139	212782	319380	169411	149969	
Région	572154	305541	266613	696372	371784	324588	
Pays	10312609	5341727	4970882	14017262	7248523	6768739	

Source: INSD/RGPH 1996-2006

En 2006, la province comptait 45,56% des femmes de la région. A cette période, les femmes de la région représentaient 53,33% de la population totale régionale, contre une proportion nationale de 51,7%.

Dans la province du Ganzourgou, les femmes représentaient 53,01 % de la population totale résidente en 2006. Très peu représentées dans le secteur moderne de l'économie et de l'emploi ; elles jouent cependant un rôle prépondérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce. Elles représentaient 57,01% de la population active. L'activité principale étant la production agricole, la contribution des femmes dans ce secteur de l'économie est prépondérante. Les travaux dans les champs collectifs familiaux sont privilégiés par rapport aux champs individuels que détiennent les membres de la famille (hommes et femmes).

Dans la société traditionnelle «moaga », l'homme est le chef et propriétaire de tous les biens de la famille. En tant que chef de famille, il est responsable de l'approvisionnement en céréales produites dans les champs familiaux avec l'aide de tous les membres de la famille. Après les récoltes, le chef de famille décide des quantités destinées à l'autoconsommation et des quantités à vendre. Le revenu issu de la vente lui appartient et il l'utilise à son gré.

Pourtant, la responsabilité des femmes pour la consommation familiale est aussi grande. Elles comblent généralement le déficit lorsque les récoltes sont insuffisantes. Pour faire face à toutes ces responsabilités, les femmes cultivent des champs individuels (arachide, sésame, oseille, gombo, niébé, céréales...) et développent le petit commerce pendant la saison sèche.

Dans la province, la femme n'est pas propriétaire de terre. Elle obtient un droit temporaire sur la terre soit par son mari, soit par emprunt auprès d'autres hommes. La qualité des terres

attribuées aux femmes est mauvaise. Les champs des femmes sont souvent éloignés du village. Le résultat est que les rendements de ces champs qui manquent d'apports sont faibles malgré l'énergie humaine investie.

Soumises à leur mari et soucieuses de respecter leur volonté, les femmes disposent néanmoins d'une certaine autonomie dans le secteur de l'artisanat, du petit commerce et dans la transformation des produits agricoles grâce à l'accord des maris.

En dehors des travaux champêtres, les femmes ont plusieurs autres responsabilités :

- les activités ménagères, y compris le soin des enfants, la préparation des repas,
- l'approvisionnement en eau et en bois ;
- ➤ la cueillette des feuilles et l'approvisionnement en condiments pour la sauce ;
- les obligations sociales vis à vis de sa propre famille.

La femme n'est pas autorisée à prendre part aux décisions concernant la famille à l'occasion d'une réunion de famille. Elle ne doit en aucun cas intervenir lors d'une décision concernant ses enfants, car l'enfant appartient au chef de famille et non à sa mère. Au décès d'une femme, ses biens reviennent à ses frères et sœurs. Des conseils de famille siègent à ces occasions et tranchent les conflits éventuels. Les femmes dont leurs maris ont émigré assument un rôle très fondamental en ce sens qu'elles sont à la fois le père et la mère, surtout pour les travaux des champs, l'éducation des enfants et le maintien des traditions.

III-4 La démographie

III-4-1 Les effectifs de la population

Le RGHP de 2006 a estimé la population de la province à 319 380 habitants, représentant ainsi 45,86% de l'ensemble de la population de la région estimée à 696 372 habitants et 2,2% de la population nationale. Elle était globalement composée de 169 411 femmes (53,01%) et 149 969 hommes (46,99%). Le tableau ci-dessous fait ressortir des écarts de peuplement entre les communes de la province. Avec une population totale de 80 027 habitants, soit 25,06% de la population de la province (11,49% de la régionale), la commune de Boudry passe pour la plus peuplée en 2006, tandis que la commune de Kogho qui abrite environ 4,96% de la population provinciale (2,28% de la régionale) est la moins peuplée.

Tableau 7°: Répartition de la population par sexe en 2006

Commune	Masculins		Féminins		Total	Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
BOUDRY	38 037	11,72	41 990	11,29	80 027	11,49		
KOGHO	7 185	2,21	8 673	2,33	15 858	2,28		
MEGUET	15 823	4,87	18 957	5,1	34 780	5		
MOGTEDO	23 836	7,34	25 601	6,88	49 437	7,1		
SALOGO	9 458	2,91	11 625	3,13	21 083	3,02		
ZAM	19 127	5,89	21 040	5,66	40 167	5,77		
ZORGHO	22 443	6,91	25 653	6,9	48 096	6,9		
ZOUNGOU	14 060	4,33	15 872	4,27	29 932	4,3		
Total	149 969	46,20	169 411	45,57	319 380	45,86		
Ganzourgou								

Source: RGPH 2006, INSD

III-4-2 L'évolution de la population de la province

La population résidente du Ganzourgou était de 195 652 habitants en 1985, 256 921 habitants en 1996 et 319 380 habitants en 2006. Le taux d'accroissement était de 2,5% entre 1985 et 1996, et de 2,2% entre 1996 et 2006, soit une légère baisse de cet indicateur de 0,3 point. Cette population représentait en 2006 environ 2,2% de la population résidente du Burkina Faso et 45,8% de la population de la région du Plateau central. Elle était globalement composée de 169 411 femmes (53,01%) et 149 969 hommes (46,99%). Avec une superficie de 4 169 Km² (IGB), la province du Ganzourgou avait en 1996 une densité de 62 habitants auKm² contre 77 habitants au Km² en 2006; tandis que la moyenne nationale était respectivement de 38 habitants au Km² et 51 habitants au Km².

Avec un taux de croissance de 2,2 %, et estimation faite sur la base des données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2006 les populations des communes concernées par le CLE Nakanbé Bomboré peuvent être projetées jusqu'en 2025 comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 8 : Perspectives démographiques de la zone d'étude

Années	Province	Communes							
		Boudry	Meguet	Mogtedo	Salogo	Zam	Zorgho		
2006	319380	80027	34780	49437	21083	40167	27634		
2007	326406	81788	35545	50525	21547	41051	28242		
2008	333587	83587	36327	51636	22021	41954	28863		
2009	340926	85426	37126	52772	22505	42877	29498		
2010	348427	87305	37943	53933	23000	43820	30147		
2011	356092	89226	38778	55120	23506	44784	30810		
2012	363926	91189	39631	56332	24024	45769	31488		
2013	371932	93195	40503	57572	24552	46776	32181		
2014	380115	95245	41394	58838	25092	47805	32889		
2015	388477	97341	42305	60133	25644	48857	33613		
2016	397024	99482	43235	61456	26208	49932	34352		
2017	405758	101671	44186	62808	26785	51030	35108		
2018	414685	103908	45159	64189	27374	52153	35880		
2019	423808	106194	46152	65601	27977	53300	36670		
2020	433132	108530	47167	67045	28592	54473	37476		
2021	442661	110917	48205	68520	29221	55671	38301		
2022	452399	113358	49266	70027	29864	56896	39143		
2023	462352	115852	50349	71568	30521	58148	40005		
2024	472524	118400	51457	73142	31192	59427	40885		
2025	482919	121005	52589	74751	31879	60735	41784		

Source: Projection des populations du fichier village/RGPH 2006

III-5 Les aspects socioculturels

La population de la province du Ganzourgou est en grande majorité constituée de mossé et assimilés (yarcé, marencé) qui sont à l'origine d'une société très organisée et hiérarchisée. Cependant, on y rencontre certaines ethnies comme les Peuhls et les Bissa. L'organisation sociale moaga repose sur une organisation de type clanique. Ainsi, on compte les notables, les griots, les fossoyeurs et les forgerons.

Au Ganzourgou, la famille élargie est la cellule de base de la société. A la tête de chaque famille, il y a un chef écouté dont les décisions sont exécutoires. Le système patriarcal est de rigueur et force de loi. En effet, tous les enfants dont le père appartient à un lignage sont d'office membres de ladite famille et ont généralement le même nom. Le nom de la mère n'apparaît pas dans l'identité de l'enfant.

Dans la province du Ganzourgouet plus particulièrement dans la société moaga, le mariage consacre le lien non seulement entre deux êtres (une femme et un homme) mais surtout le lien entre deux familles. Les principaux objectifs du mariage sont :

- pérenniser la descendance de la famille ;
- renforcer les liens entre deux ou plusieurs familles ;
- consacrer l'honneur des nouveaux époux par la nouvelle responsabilité sociale qu'ils sont appelés désormais à assumer.

Les différentes formes de mariage sont :

- le mariage sur l'initiative des parents ou des familles : dans ce cas l'avis préalable des époux n'est pas requis.
- le mariage sur l'initiative des époux : Ce type consiste à consentir le mariage après que l'homme et la fille se sont faits des avances et qu'ils conviennent de se marier. Les salutations coutumières, le mariage civil et religieux interviennent par la suite.
- le mariage par héritage ou lévirat : ce mariage est décidé après le décès d'un homme dont la veuve est donnée à un de ses petits frères à l'issue d'une réunion de famille.

Dans le Ganzourgou, le warba est la danse la plus répandue et la plus représentative en témoigne sa renommée sur le plan national et international avec les troupes de Tibin des années de l'indépendance jusqu'à nos jours et relayée par la troupe de Mogtédo comme exemple. C'est pourquoi le Ganzourgou a la fierté d'abriter le Festival Warba qui était à sa 5ème édition en 2011. On enregistre également la réalisation d'un musée « Warba » en 2007 à Zorgho.

III-6 Les réseaux de communication

Le trafic est important au niveau de la route nationale N°4 qui relie le chef-lieu de la province (Zorgho) à la capitale Ouagadougou ; ce qui facilite la communication inter – urbaine de Zorgho. On note également la disponibilité d'une radio FM basée à Zorgho et d'une autre basée à Mogtedo. La Sonapost est présente dans la commune de Zorgho depuis quelques années maintenant. Le téléphone fixe ainsi que le mobile couvrent la plupart des communes de la province

IV- LES USAGES DE L'EAU

IV-1 Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

Dans la région du plateau central, le taux d'accès à l'eau potable est évalué à 71,4% en 2011. Les tableaux ci-dessous présentent l'existant en termes d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable et leur fonctionnalité.

Tableau 9 : Situation des forages dans la région du plateau central

Désignation	Forages fonctionnels	Forages en panne	Total forages	Totaux
				fonctionnalité
Province du	1347	171	1518	88,74%
Ganzourgou				
Province du	590	112	702	84,05%
Kourwéogo				
Province de	1057	205	1262	83,76%
l'Oubritenga				
Région du	2994	488	3482	85,99%
Plateau central				

Source: DRAH-PCL, 2012

De ce tableau, il ressort que 42% des forages de la province de l'Oubritenga 35% des forages de la province du Ganzourgou et 23% de ceux de la province du Ganzourgou sont en panne. Selon la DGRE; INOH 2012, le taux d'accès à l'eau potable est estimé à 77%.

Tableau 10 : Situation des AEPS/PEA dans la région du plateau central

Désignation	AEPS/PEA	AEPS/PEA	Total AEPS/PEA	Totaux fonctionnalité
	fonctionnels	en panne		
Province du	4	1	5	80%
Ganzourgou				
Province du	2	8	10	20%
Kourwéogo				
Province de	5	1	6	83,33%
l'Oubritenga				
Région du	11	10	21	52,38%
Plateau central				

Source: DRAH-PCL, 2012

IV-2 L'agriculture

C'est principale activité de la population de la zone. Les caractéristiques des sols, la pluviométrie capricieuse et les faibles moyens de production créent des conditions difficiles de développement de l'agriculture. Les activités de reboisement, de mise en défense des sols et la création des points d'eau sont de nos jours indispensables pour freiner la dégradation continuelle des ressources naturelles. Le secteur agricole reste tributaire d'un système de production qui demeure encore primaire. Bon nombre d'agriculteurs restent attachés aux instruments traditionnels de production et à l'utilisation de variétés à cycle long et de faible productivité. Le facteur essentiel de production demeure incontestablement la force humaine de travail.

Quatre types d'exploitations agricoles se distinguent dans la province:

- ❖ les champs de case : ils se trouvent juste autour des concessions. Grâce aux ordures ménagères et de la précocité de leurs labours, ces champs offrent en période normale de bons rendements en sorgho, maïs, légumes...;
- les champs de village : de superficies plus importantes, ils se situent après les champs de case et sont destinés à recevoir les cultures pluviales pures ou associées;
- les champs de brousse : ils sont beaucoup plus éloignés des concessions et sont généralement utilisés pour les cultures céréalières et de rente;
- ❖ les petites superficies aménagées autour des points d'eau : sur celles-ci s'effectuent des cultures de contre saison, le maraîchage.

Tableau 11°: Evolution de la production céréalière (en tonnes)

Cultures Campagnes	Mil	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Maïs	Riz	Total
2005-2006	27119	6738	31513	4762	3790	73922
2006-2007	26971	5235	35551	5152	2415	75324
2007-2008	14511	23893	32602	5573	2741	79320
2008-2009	17917	25459	39670	13080	4524	100650
2009-2010	10875	15663	38638	9842	4640	79658

Source: monographie de Ganzourgou

La présence de nombreux barrages constitue un avantage particulier pour les agriculteurs de la zone car cela facilite certaines activités pendant la saison sèche comme la culture maraichère et l'irrigation. Egalement, l'aménagement des bas-fonds dont le principal initiateur est le FEER permet aux agriculteurs de cultiver certaines spéculations comme le riz et le maïs.

IV-3 L'élevage

Dans la zone d'étude, l'élevage est la seconde activité pratiquée par la population après l'agriculture. Elle dispose d'un potentiel naturel pour l'élevage des petits comme des gros ruminants et de la volaille.

Il s'agit essentiellement d'un élevage traditionnel et de type extensif. Aussi, la plupart des éleveurs de la province sont en même temps des agriculteurs. Ainsi, on peut distinguer dans le système d'élevage trois grandes composantes qui ne s'excluent pas forcement à savoir :

- √ l'élevage semi- sédentaire : il est pratiqué par les producteurs Peulhs qui allient de nos jours à l'élevage une production vivrière. La diminution progressive des aires de pâturage naturel au profit de l'agriculture extensive peu performante a contraint les pasteurs Peulh à une plus grande sédentarisation ;
- √ l'élevage au niveau des familles: les animaux ne sont pas confiés aux éleveurs Peulh, mais sont entretenus directement par leurs propriétaires qui sont des agriculteurs. Les animaux demeurent dans le terroir villageois près des différentes concessions. Gardés par des enfants, les animaux pâturent dans les terroirs villageois. Après les récoltes, les agriculteurs conservent les résidus des récoltes pour l'alimentation de leur propre bétail de façon à ce qu'il ne reste pratiquement rien pour les éleveurs qui transhument. En outre ces paysans peuvent bénéficier du fumier et de la force de travail des animaux.
- ✓ l'embouche d'animaux : l'embouche paysanne améliorée existe au stade embryonnaire par manque d'encadrement suffisant et d'appui financier conséquent. Seules la ECOBANK et la Caisse populaire appuient financièrement certains groupements d'éleveurs. Les animaux en claustration sont alimentés à partir de stocks de fourrages naturels, de sous-produits agricoles et agro-industriels; destinés à une commercialisation, ces animaux sont généralement mieux suivis sur le plan sanitaire. C'est un élevage à stabulation totale en toute saison avec quelques fois une production de lait. Les agro pasteurs organisent en arrière-plan un système de récupération de la

fumure organique pour l'agriculture. On parle d'étables fumières pour les bovins, de bergeries avec «cases enclos » pour les petits ruminants.

Les effectifs ci-dessous sont une extrapolation des résultats de l'Enquête Nationale sur l'Effectif du Cheptel (ENEC II) réalisée en 2003. Les taux de croît ressortis par cette enquête sont les suivants :

Tableau 12: Taux de croît du cheptel

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Equins	Volailles
Taux de croit	0,02	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01	0,03

Source: ENEC II, 2003

De toutes les espèces, l'élevage de la volaille est de loin la plus pratiqué. Viennent en deuxième et troisième position respectivement les caprins et les ovins. Les équins ferment la marche en termes d'effectif dans la province. Le tableau ci-dessous fait le point de l'évolution de l'effectif du cheptel par espèce dans la province.

Tableau 13°: Situation estimative du cheptel de la province

Commune	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Volailles
Boudry	54152	83839	98606	7041	393	9794	229247
Kogo	10666	16513	19421	1387	77	1929	45153
Meguet	25804	39951	46987	3355	187	4667	109239
Mogtedo	27889	43179	50784	3626	202	5044	118067
Salogo	13273	20550	24169	1726	96	2400	56191
Zam	26393	40862	48059	3432	192	4773	111732
Zorgho	33556	51952	61103	4363	244	6069	142056
Zoungou	19752	30581	35967	2568	143	3572	83619
Total	211 485	327 428	385 096	27 499	1 536	38 248	895 304

Source: Projection ENEC II, 2013

Il existe de vastes zones pastorales aménagées qui se trouvent dans les villages de Gadéghin et Mankarga V7 respectivement dans les départements de Mogtédo et de Boudry. La création de toutes ces zones répond au souci de résoudre les problèmes de pâturage et les conflits entre agriculteurs et éleveurs. La zone pastorale de Gadéghin qui faisait particulièrement la fierté de la zone tant à disparaître.

Le tableau ci-après donne leur localisation :

Tableau 14°: Zones de pâture du Ganzourgou

Commune	Localité	Entité	Superficie (ha)	
Mogtédo	Gadeghin	ZAP	6000	
Boudry	Mankarga V7	ZAP	6270	
Zoungou	Silmiougou	ZP	420	

ZAP : zones d'aménagements pastoraux

ZP : zone de pâture

Au-delà de ces zones délimitées par l'Etat, il existe des zones de pâture identifiées par certaines communes de concert avec les éleveurs. Mais à ce jour nous de disposons pas de cette situation.

La présence de nombreuses retenues d'eau est d'une importance capitale. En effet, ces plans d'eau servent non seulement pour l'abreuvement du bétail mais également ils créent un micro climat favorable au développement de végétaux utiles pour ces animaux.

Les points d'accès à l'eau réalisés au profit des éleveurs sont consignés dans le tableau cidessous :

Tableau 15 : Points d'accès à l'eau au profit des éleveurs

					TYPE D'OUVRA	AGE	
DPRAH	COMMUNE	LOCALITE	Puits	Forages	Barrages et	Boulis	Etat
					retenus d'eau		
	Zorgho	Zorgho	01	-	-	-	Non fonctionnel
		Zorgho	-	01	-	-	Non fonctionnel
		Zorgho	-	01	-	-	Fonctionnel
		Souka	-	01	-	-	Fonctionnel
		Zempassogo	-	01	-	-	Fonctionnel
		MankargaV					Fonctionnel
		7	-	01	-	-	Fonctionnel
		MankargaV	-	03	-	-	
	Boudry	7					Fonctionnel
		Silmiougou	-	01	-	-	
	Zoungou	Gadeghin					Passable
	Mogtédo	Sect.1	-	01	-	-	Bon
		Gadeghin	-	-	-	01	
GANZOURGOU		Sect.1					Bon
		Gadeghin	-	01	-	-	
		Sect.2	-	01	-	-	Mauvais
		Gadeghin					Mauvais

Total			3	18	01	02	
		Koratenga	01	-		-	
		Koratenga	01	-	-	-	Passable
	Zam	Hamdalaye				-	Mauvais
		Dawaka	-	01	-	-	
		Boéna	-	01			BON
	Boudry		-	01	-	-	BON
		Tanghin n°1					BON
		Kogho					
	Kogho		-	01	-	-	
			-	01	-	-	BON
		V5					BON
		Rapadama					
	Mogtédo	Salogo	-	-	-	01	
	Salogo		-	-	01	-	Mauvais
		Sect.3					Bon
		Gadeghin					
		Sect.2	-	01	-	-	

Source : DRRAH du Plateau Central

IV-4 La pêche

Dans l'espace du CLE Nakanbé Bomboré, on dispose également d'atouts avec l'existence des retenues d'eau qui pourront être mieux structurées. Des études spécifiques devront être conduites pour dégager des possibilités d'augmenter la production piscicole des principaux plans d'eau (Mogtédo, Salogo) d'une part et créer les conditions nécessaires pour construire des plans d'eau secondaires. Un accent particulier doit être mis sur l'application des techniques de production modernes. A l'instar des potentialités qu'offrent les barrages de Mogtédo et de Salogo par exemple, la zone regorge d'atouts en exploitation piscicole. Mais cela requiert un accompagnement des producteurs et des aménagements, ou des réfections des plans d'eau du CLE Nakanbé Bomboré. En effet, la plupart des plans d'eau ne possèdent pas de l'eau durant toute l'année. Ce qui est un gros handicap pour la pratique de la pêche.

Le nombre de plans d'eau de la région qui abritent l'activité de pêche sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16: Etat des ressources halieutiques par province

Provinces	Nombre de	1	Production de	poissons (Tonne	es)
	plan d'eau	totale (ha)	Production	Production	Production
			actuelle	durable avec	avec
				aménagement	aquaculture
Ganzourgou	14	300	12	20	320
Kourwéogo	11	300	11	20	320
Oubritenga	33	10000	40	620	4953
Région	58	10600	63	660	5593

Source: Profil-SRD-PCL/DRAHRH-PC

IV-5 Les activités minières, industrielles et l'artisanat

Selon les données du BUNASOLS, des sites d'orpaillage sont signalés à Mogtédo de même que la présence de cobalt dans le département de Boudry et à Wayen. Les sites d'orpaillages que l'on retrouve dans la zone permettent à la population de mener des activités rémunératrices pendant la saison sèche. La place de l'eau dans les activités que mènent la population est assez importante car, elle intervient non seulement dans le processus de traitement de l'or, mais également elle est utile pour la boisson et l'entretien de l'hygiène corporelle.

Essentiellement agricole, l'espace du CLE Nakanbé Bomboré ne dispose d'aucune unité de transformation industrielle.

L'artisanat est peu développé et pratiqué autrefois par les forgerons les potiers, les vanniers, les tisserands, les cordonniers qui constituent des castes. De nos jours beaucoup de gens s'initient à cette activité.

La vannerie et la poterie sont pratiquées par les femmes en saison sèche. Les structures d'écoulement sont des marchés locaux qui existent presque dans chaque village et qui ont lieu tous les trois jours. Les principales localités spécialisées dans l'artisanat sont :Zorgho, Bougré et Yaîka.

IV-6 Les écosystèmes aquatiques

La présence de nombreuses retenues d'eau et de zones inondables favorisent la mise en place d'un écosystème aquatique assez particulier. L'eau favorise le développement d'un micro climat. Mais reste à noter que cette ressource qui permet la régulation et la conservation de la biodiversité du milieu est en proie à l'emprise de l'Homme pour ses activités.

Le tableau ci-dessous fait le point des usages de l'eau suivant les communes de l'espace du CLE Nakanbé Bomboré.

Tableau 17 : Usages des ressources en eau par commune

COMMUNE	Type de ressourc e en eau	Classements préférentiels des usages	Principau x usagers (saison sèche)	Principau x usagers saison humide)	Accessibili té / Condition s d'accès	Type de gestion	Contrainte s	Conflits vécus	Gestion des conflits	Partenaires par rapport à la ressource	Villages ou Communes partageant la ressource (Nbre)	Observations
	Eau de barrage	Agriculteurs Eleveurs Pépiniéristes pêcheurs	Agriculte urs Eleveurs pêcheurs	Agriculte urs Pêcheurs	Payant	Commun		Conflits entre producteurs et éleveurs Conflits entre producteurs et pêcheurs	Souvent à l'amiable De fois interventio n des services			La plupart des services administratifs n'ont pas toutes les informations sur les partenaires de certains sites d'eau car ils viennent d'être nouvellement affectés dans la commune
BOUDRY	Eau de forage	Eau de boisson	Populatio n	Populatio n	Payant	Commun	Insuffisan ce de forage					
	Eau de bouli	Elevage	Abreuve ment des animaux	Abreuve ment des animaux	Payant	Commun autaire	Assèchem ent de l'eau					
	Eau de barrage	Agriculture Elevage Pêche	Maraiche rs Eleveurs	Maraiche rs Pêcheurs	Payant à chaque fin de	Commun autaire	Ensablem ent du barrage	Conflits entre Maraichers et éleveurs	Amiable Interventio n des	ZATA ZATE CISV	Commune de Zam et commune de	
ZAM			pêcheurs		campagn e pour		Utilisation des berges	(10/an) Problème	services Modératio		Mogtédo	

COMMUNE	Type de ressourc e en eau	Classements préférentiels des usages	Principau x usagers (saison sèche)	Principau x usagers saison humide)	Accessibili té / Condition s d'accès	Type de gestion	Contrainte s	Conflits vécus	Gestion des conflits	Partenaires par rapport à la ressource	Villages ou Communes partageant la ressource (Nbre)	Observations
					les		Immixtion	amont/aval	n assurée			
					maraiche		des	(Mogtédo/Za	par CISV			
					rs		politiques	m				
							dans					
							l'organisat					
							ion des					
							C.L.E					
	Eau de	Eau de	Populatio	Populatio	Payant	Commun	Insuffisan	Néant	Néant	AUE		
	forage	boisson	n	n		autaire	ce de					
							forage					
	Bouli	Elevage	Eleveurs		Payant	commun	Assèchem					
						autaire	ent du					
							bouli					
	Barrage	Elevage	Eleveurs	Eleveurs	Gratuit	Commun	Assèchem	Néant	Néant	Néant	Commune	
		Maraichage	Maraiche			autaire	ent rapide				de Méguet	
			rs				Nombre					
							insuffisant					
	Forage	Ménages (au	Ménages	Ménages	Payant	Commun	Nombre	Néant	Néant	Néant	Commune	
		de boisson)	Eleveurs			autaire	insuffisant				Méguet	
		Eleveurs										
MEGUET												

				s d'accès					par rapport à la ressource	Communes partageant la ressource (Nbre)	
Bouli	Elevage	Eleveurs (Animau x)	Eleveurs	Payant	Commun autaire	Assèchem ent du bouli					
Barrage	Maraichage Elevage	Maraiche rs	Maraiche rs	Payant 5000f/ca	Commun autaire	Assèchem ents	Conflits agriculteurs	Amiable Interventio	M ILBOUDO		
				mpagne		rapide du barrage Canaux secondaire s et tertiaires mal faits Exploitati on sur les berges Fuite au niveau de	et éleveurs	n des services techniques	Ousmane àfinancé le barrage de Koumséog o ALG III 0 réalisé le barrage de Salogo		
		Barrage Maraichage	Barrage Maraichage Maraiche	(Animau x) Barrage Maraichage Maraiche Maraiche	Barrage Maraichage Maraiche Maraiche Payant Elevage rs rs 5000f/ca	Barrage Maraichage Maraiche Maraiche Payant Commun rs 5000f/ca autaire	Barrage Maraichage Elevage rs rs 5000f/ca mpagne Canaux secondaire s et tertiaires mal faits Exploitati on sur les berges Fuite au	Barrage Maraichage Elevage rs rs SO00f/ca autaire ent du bouli Maraiche Payant Commun autaire ents agriculteurs rapide du barrage Canaux secondaire s et tertiaires mal faits Exploitati on sur les berges Fuite au niveau de	Barrage Maraichage Elevage rs rs 5000f/ca mpagne manage canaux secondaire s et tertiaires mal faits Exploitati on sur les berges Fuite au niveau de	Barrage Maraichage rs rs 5000f/ca autaire ent du bouli Barrage Elevage rs rs 5000f/ca autaire ents agriculteurs Interventio ILBOUDO rapide du barrage Canaux secondaire s et techniques barrage de Koumséog o ALG III 0 réalisé le barrage de Salogo berges Fuite au niveau de	Barrage Maraichage Elevage rs rs 5000f/ca autaire ent du bouli Barrage Elevage rs rs 5000f/ca autaire ents agriculteurs rapide du barrage Canaux secondaire s et et et tertiaires mal faits Exploitati on sur les berges Fuite au niveau de

COMMUNE	Type de ressourc e en eau	Classements préférentiels des usages	Principau x usagers (saison sèche)	Principau x usagers saison humide)	Accessibili té / Condition s d'accès	Type de gestion	Contrainte s	Conflits vécus	Gestion des conflits	Partenaires par rapport à la ressource	Villages ou Communes partageant la ressource (Nbre)	Observations
							(Barrage					
							de					
							koumséog					
							0)					
							Digue de					
							protection					
							de la zone					
							aménagée					
							cessée					
	Forage	Population	Populatio	Populatio	Payant	Commun				AUE		
		Eau de	n	n		autaire						
	D . 1'	boisson										
	Bouli											
	de Filiba											
	Barrage	Agriculture	Agriculte	Agriculte	Gratuit	Commun	Assèchem					
	Darrage	Elevage	urs	urs	Gratuit	autaire	ents					
		Pépinière	Eleveurs	pépiniéri		autaire	rapide des					
		Теринете	pépiniéri	stes			points					
			stes	3.00			d'eau					
			3.00									
ZORGHO	Forage	Eau de	Populatio	Populatio	Payant	Commun	Insuffisan	Néant	Néant	J.K Réalise		

COMMUNE	Type de ressourc e en eau	Classements préférentiels des usages	Principau x usagers (saison sèche)	Principau x usagers saison humide)	Accessibili té / Condition s d'accès	Type de gestion	Contrainte s	Conflits vécus	Gestion des conflits	Partenaires par rapport à la ressource	Villages ou Communes partageant la ressource (Nbre)	Observations
		boisson	n	n	(contribu	autaire	ce de			des forages		
			Eleveurs		tion		forage			dans la		
					annuelle					commune		
					pour					Zorgho		
					réparatio					Eau		
					n des					réhabilitée		
					forages)					forages		
	Robinet	Eau de	Populatio	Populatio	Payant	Public	Demande	Néant	Néant	PTF	Zorgho	
		boisson	n	n			supérieure			(Banque	ville	
							à l'offre			Mondiale)		
							Gaspillage					
							de l'eau					
	Eau de	Riziculture	Agriculte	Néant	Gratuit	Commun	Assèchem					
	Baffons	Abreuvemen	urs			autaire	ent rapide					
		t des					Pluies					
		animaux					insuffisant					
							es					
	Barrage	Elevage	Producte	Producte	Payant	Commun	Assèchem	Conflit entre :	Souvent à	AEN		
		Production	urs	urs	7500f/an	autaire	ents des	éleveurs et	amiable	CISV		
		agricole	Eleveurs	Eleveurs	pour les		cours	agriculteurs	De fois	DADI		
MOGTED		Pêche	Pêcheurs	Pêcheurs	pêcheurs		d'eau	Pêcheurs et	interventio n des	C.L.E		
0		Pépiniéristes	Pépiniéri				Ensablem	agriculteurs	services techniques			

COMMUNE	Type de ressourc e en eau	Classements préférentiels des usages	Principau x usagers (saison sèche)	Principau x usagers saison humide)	Accessibili té / Condition s d'accès	Type de gestion	Contrainte s	Conflits vécus	Gestion des conflits	Partenaires par rapport à la ressource	Villages ou Communes partageant la ressource (Nbre)	Observations
			stes				ent des					
							cours					
							d'eau					
	Forage	Eau de	Populatio	Populatio	Payant	Commun	Insuffisan	Absence de		AUE		
		boisson	n	n		autaire	ce de puits	conflits				
	Eau de	Agriculteurs	Maraiche	Maraiche	Payant	Commun	Utilisation	Conflits entre	Amiable	BKF-017	Barrage de	
	barrage		rs	rs		autaire	des	maraichers et	Interventio	qui appuie	Danaogo	
			Eleveurs	Pêcheurs			pesticides	éleveurs	n des	les	(06	
			pêcheurs				Pollution		services	éleveurs	villages)	
							de l'eau				Barrage de	
ABSOUYA											Sogodin	
											(03	
											villages)	
	Forage	Eau de	Populatio	Populatio	Payant	Commun	Les	Conflits entre	Amiable	AUE	Les 19	
		boisson	n	n	315-	autaire	forages	usagers et	Interventio		villages de	
				éleveurs	1500f		tombent	éleveurs	n		la	
							régulière				commune	
							ment en					
							panne					
	Puits	Eau de	Populatio	Populatio	Payant							
	busés	boisson	n	n								

COMMUNE	Type de ressourc e en eau	Classements préférentiels des usages	Principau x usagers (saison sèche)	Principau x usagers saison humide)	Accessibili té / Condition s d'accès	Type de gestion	Contrainte s	Conflits vécus	Gestion des conflits	Partenaires par rapport à la ressource	Villages ou Communes partageant la ressource (Nbre)	Observations
		Elevage		éleveurs								
	Forages pastora ux	Elevage	éleveurs	Populatio n éleveurs	Payant		La population envahit les forages	Conflits entre éleveurs et population	A l'amiables Modératio n par les services techniques			

V- LE CADRE ORGANISATIONNEL

V-1- Les organisations socioprofessionnelles

Dans la province du Ganzourgou, les producteurs sont regroupés au sein de plusieurs organisations paysannes. Les missions premières de celles-ci sont la défense des intérêts des paysans pour un développement durable du monde rural, la maîtrise par les paysans, à travers l'amélioration des systèmes de production et la transformation de leurs métiers en emplois valorisants et durables permettant d'obtenir leur quote-part des richesses produites en agriculture.

En fonction du genre des membres, on distingue les Groupements Villageois Féminins, les Groupements Villageois Masculins et les Groupements Villageois Mixtes. La province du Ganzourgou compte 891 organisations paysannes de base œuvrant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement (avec notamment les comités villageois de défense de forêts) et du commerce.

Du point de vue de la dynamique féminine, le Ganzourgou compte deux cent trente-huit (238) organisations féminines (GVF). A ces structures de base, il faut ajouter les ONG et les partenaires techniques et financiers, qui interviennent dans la province dans plusieurs secteurs d'activités.

Tableau 18: Organisations socioprofessionnelles par communes :

Boudry

Activités socioéconomique s liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type ressourd concern		Statut socioprofessio nnel des exploitants	Statut genre des exploitant s	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploita nts	Type de revenus tirés	Tendanc e des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
Elevage	Eau	de	Groupements	Mixte	Autochtone	50 ans et	Embouche	Revenus	Vole d'animaux	Renforcer la sécurité
	barrage		(50)	Féminin(1)		plus	bovine	en	récurent	pour diminuer le vol
			Union des				Production	hausse	Problème d'eau	Délimiter les pistes à
			éleveurs				de lait		Pas de piste à	bétail
									bétail	
									Absence de pistes	
									balisées	
									Absence de	
									couloirs d'accès à	
									l'eau	
Maraîchage	Eau	de	Groupement	Autochtone	Autochtone	28 à 40	Oignons-	Revenus	La cohésion dans	Formation sur le rôle de
	barrage		Organisation			ans	chou	en	le C.L.E n'est pas	chaque membre
			des producteurs					hausse	bonne	Sensibilisation des
									L'eau tarit	producteurs
									rapidement	Délimiter les zones de
									Le lit du barrage	pâturage et de
									est ensablé	transhumance

Activités socioéconomique s liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type de ressource concernée	Statut socioprofessio nnel des exploitants	Statut genre des exploitant s	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploita nts	Type de revenus tirés	Tendanc e des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
									Renforcer l'organisation
									des producteurs
									Accélérer la procédure
									de prêt
									Préserver les berges
									des boulis
									Créer des couloirs
									d'accès aux points d'eau
									Réaliser des forages
									pastoraux
Pépinière	Eau	Groupement	Hommes	Autochtones	35 à 45	Fleurs		Manque d'eau	
	souterraine							Problème	
								d'intrants	
								Difficultés	
								d'écoulement	
Pêche	Eau de	Association de	Hommes	Autochtones	18 ans et	Vente de	Revenus	Insuffisance d'eau	Plus de barrages
	surface	pêcheurs de		allochtones	plus	poissons	en		
		Yaika					hausse		

Zam

Activités socioéconomiqu es liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type ressourd concern		Statut socioprofessio nnel des exploitants	Statut genre des exploitant s	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploita nts	Type de revenus tirés	Tendanc e des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
Elevage	Eau	de	Groupements	Mixte	Autochtones	25 à 40	Gros	Revenus	Difficultés	Plus de
	barrage		(20)	Féminin			ruminants	en	d'adoption des	sensibilisation et
	Bouli		Union (1)	(05)			Production	hausse	nouvelles	de formation
							de lait		techniques	Action pour
							Elevage		Problème d'eau	assurer le respect
							de porcs		Les couloirs	des couloirs
									d'accès ne sont	d'accès
									pas respectés	
									Absence de	
									couloirs d'accès	
									à l'eau	
									Insuffisance de la	
									formation	
									Problèmes	
									d'approvisionne	
									ment en aliments	
									de bétail	
Maraicher culture	Eau	de	Groupement	Mixte	Autochtone	15 à 60	Riz	Revenus	Problème de	Sensibilisation

Activités socioéconomiqu es liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type de ressource concernée	Statut socioprofessio nnel des exploitants	Statut genre des exploitant s	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploita nts	Type de revenus tirés	Tendanc e des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
et riziculture	barrage	union		et	ans	pluvial-	en	gestion de l'eau	Redynamisation
				allochtones		tomates-	hausse	Assèchement du	le C.L.E
						Oignons-		barrage	
						Piment		Les couloirs	
								d'accès	
Production de	Eau de	Individuel	Hommes	Autochtones		Plans	En baisse	Assèchement du	
plants	surface							barrage	
								Difficultés	
								d'écoulement	
Pêche	Eau de	Groupement	Mixte	Autochtones		Poissons	Revenus	Ensablement du	Respect des
	surface	Transformatrice	Femmes	allochtones		Poissons	en baisse	barrage	berges
	Eau de					fumés		Migration des	Meilleur gestion
	forages							pêcheurs	de l'eau

Méguet

Activités socioéconomiqu es liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type ressourc concerné		Statut socioprofessio nnel des exploitants	Statut genre des exploitants	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploitan ts	Type de revenus tirés	Tendance des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées	
Elevage	Eau	de	Groupements	Masculin	Autochtones	18 ans et	Embouch	Les	Manque d'eau	Réalisation c	de
	Surface		(22)	(17)		plus	е	revenus	(pas de forages	forages pastoraux o	de
	Eau	de		Féminin(03)			Vente de	stagnent	pastoraux ni	pistes à balisées	
	forage			Mixte(02)			lait		boulis)	Rendre disponib	ole
	Barrage						Apiculture		Alimentation pas	les produits o	de
									disponible et	qualité	
									chère		
									Présence de		
									produits		
									frauduleux (soins		
									et aliments)		
Maraichage	Eau	de	Groupements	Masculin	Autochtones	15 à 60	tomates-	Revenus	Manque d'eau	Plus de barrage	
	barrage					ans18	chou-	en hausse	Mévente	Aide à	la
						ans et	Oignons-		Problème de	commercialisation	
						plus	Aubergine		semences	Rendre le	es
							s			semences	
										disponibles	

Activités socioéconomiqu es liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type de ressource concernée	Statut socioprofessio nnel des exploitants	Statut genre des exploitants	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploitan ts	Type de revenus tirés	Tendance des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées

Zorgho

Activités socioéconomique s liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type de ressource concernée	Statut socioprofess ionnel des exploitants	Statut genre des exploitant s	Statut migratoir e des exploitan ts	Groupe d'âge des exploit ants	Type de revenus tirés	Tendanc e des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
Elevage +	Eau de barrage	Groupement	Mixte(01)	Autochton	30 ans	Producti	Revenus	Manque de	Réaliser des
Production de	Eau de forage	(13)	Masculin	es	et plus	on de lait	en	couloirs d'accès	forages
forage		Union des				Embouc	hausse	Insuffisance de	pastoraux et
		producteurs				he		forages	des barrages
		de lait				bovine		pastoraux	Créer des
						Gros		Insuffisance	zones de
						ruminant		d'eau	patûrage et
						s		Manque de Zone	baliser les
						Petits		pâturages	pistes à bétail
						ruminant		Piste de bétail	Ouvrir des
						s		occupées par les	couloirs d'accès
								agriculteurs	à l'eau

Maraichage	Eau de barrage	Groupement	Mixte	Autochton		Tomates	Revenus	Problème d'eau	Subvention des
	(Zoungou,			es		-	en	en saison sèche	semences
	plaine					aubergin	hausse	Manque de	Réalisation de
	aménagée de					e - chou-		semences	barrages
	100ha)					oignons			
Pépinière	Eau de barrage	Groupement	Hommes	Autochton	20 à 40	Plans	En	Manque d'eau	Formation
	Eau de forage			es	ans	Fleurs	hausse	Problème	Sensibilisation
								d'écoulement	Mise en place
								Problème de	d'un lieu de
								protection	vente de
									semences
Usage domestique	Eau de forage	Ménages	Population	Autochton	Tous les	Abonne	En	Demande	Investir pour
				es et	âges	ment et	hausse	supérieure à	répondre à la
				allochton		vente		l'offre	demande
				es		d'eau			
Riziculture	Eau de baffons	Groupements	Mixte	Autochton	Riz	Riz	En	Intrant	Plus d'intrant
	(-			es et			hausse	insuffisants	Subventionner
	Yougloumandé-			allochton				Insuffisance de	plus fortement
	kourgou-			es				sensibilisation	la semence
	Zempasgo)							Pluie	améliorée
								insuffisantes	
								Résistance au	
								changement	

Absouya

Activités socioéconomique s liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type de ressource concernée	Statut socioprofessio nnel des exploitants	Statut genre des exploitants	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploita nts	Type de revenus tirés	Tendanc e des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
Elevage	Barrage	Groupements	Mixte avec	Autochtone	18 ans et	Gros	Revenus	Manque de	Trouver des
	Puits	Union	au		plus	ruminants	en	couloirs	retenus
	pastoraux	départementale	maximum			Petit	hausse	A partir du 15	d'eau
	(Danaogo	des éleveurs	10% de			ruminants		mai les animaux	Baliser les
	et Sagodin)		femmes			volaille		n'ont plus accès	couloirs
								à l'eau du	Réaliser plus
								barrage	de forages
								Problème d'eau	pour les
								Pas de piste à	ménages et
								bétail	aussi des
								Forages	forages
								pastoraux	pastoraux
								envahit par la	
								population	
Maraicher culture	Eau de	Union	Mixte	Autochtone	18 ans	Oignons-	Revenus	Problème	Formation
	barrage	Organisation		et		Tomates	en	d'ensablement	des usagers
	(Danaogo			allochtones		chou-	hausse	Beaucoup	Sensibilisatio
	et Sagodin)					aubergine	sauf pour	produisent dans	n

Activités socioéconomique s liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type d ressource concernée	socioprofessio	Statut genre des exploitants	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploita nts	Type de revenus tirés	Tendanc e des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
						locale et	la tomate	les berges	Renforcemen
						aubergine		Utilisation des	t des digues
						violet-		produits prohibés	
						piment		par les	
								orpailleurs	
								Problème de	
								gestion de l'eau	
Riziculture	Eau d	e Comité	mixte	Autochtone	18 à 35	Riz	Revenus	Digue	Réhabiliter
	barrage	d'irrigation		s et			en	endommagée	les barrages
				allochtones			hausse	Ensablement	Respecter
									les berges
La pêche	Eau d	e Groupement	Hommes	Autochtone	18 à 40	Poissons	Revenus	Manque de	Sensibiliser
	barrage			s	ans		en	matériel	les
							hausse	Non maitrise des	maraichers
								techniques de	Protéger les
								pêche	bergers
									Formation
									des acteurs

Salogo

Activités socioéconomiques liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type de ressource concernée	Statut socioprofessi onnel des exploitants	Statut genre des exploitant s	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploit ants	Type de revenus tirés	Tendanc e des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
Elevage	Eau de	Groupements	Mixte	Autochtone	20 ans	Embouche	Revenus	Alimentation très	Subvention des
	barrage	Individuel			et plus	bovine	en	chère	produits et
	Eau de					Petits	hausse	Produits de	aliments
	barrage					ruminants		mauvaise qualité	Lutte contre la
	Bouli							Terres de moins	vente des
								en moins	produit
								disponibles	prohibés
									Réalisation de
									forages
									pastoraux et de
									couloirs
									d'accès à l'eau
Maraichage	Eau de	Groupements:		Autochtone	25 ans		Revenus	Exploitation	Formation sur
	barrage	Féminins(03)			et plus		en	anarchique	l'itinéraire
	Salogo-	Mixtes(04)					hausse		technique
	Mobèga	Masculins(04)							d'Exploitation
	Koumsaogo	Union des							des sols
		producteurs							Analyse des
		maraichers							sols

Activités socioéconomiques liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type de ressource concernée	Statut socioprofessi onnel des exploitants	Statut genre des exploitant s	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploit ants	Type de revenus tirés	Tendanc e des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
									Sensibilisation
Production de riz	Eau de surface barrage Salogo- Mobèga Koumsaogo	Groupement de producteurs de riz (GPR)	Mixte	Autochtones		Riz pluvial Riz de périmètres aménagés	En hausse	Assèchements rapide du barrage	

Mogtédo

Activités socioéconomique s liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type de ressource concernée	Statut socioprofessi onnel des exploitants	Statut genre des exploitant s	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploitan ts	Type de revenus tirés	Tenda nce des revenu s	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
Elevage	Eau de	Groupement	Mixte	Autochtone	18 ans et	Embouch	En	Restriction des	Limiter les
	barrage	Environs (40)		S	plus	e bovine	hausse	aires de pâture	travaux des
	Eau de forage	dont 4				Gros		Ensablement du	orpailleurs
		groupement				ruminants		barrage	Bien limiter
		féminins				Petits		Exploitation des	les berges
						ruminants		berges	Sensibiliser
						volaille		Conflit entre	
								éleveurs et	
								agriculteurs	
Production	Eau de	Coopérative	Mixte	Autochtone	25 ans et	Tomates-	En	Surexploitation	
maraichère	barrage	Groupement			plus	piment -	hausse	Ensablement du	
						tomates-		barrage	
						oignons			
Production rizicole	Eau de	Coopérative	Mixte	Autochtone	25 à 60	Riz	En	Pauvreté des sols	Formation
	barrage	rizicole et	Féminin	S	ans		hausse	Diminution des	Réalisation
		maraicher	Masculin					campagnes	de digues
		Groupement						Surexploitation	filtrantes

Activités socioéconomique s liées à l'eau et à environnement au niveau du sous bassin versant	Type de ressource concernée	Statut socioprofessi onnel des exploitants	Statut genre des exploitant s	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploitan ts	Type de revenus tirés	Tenda nce des revenu s	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées
Production de	Eau de	Groupements	Masculin	Autochtone	40 ans et	Vente de	En	Manque d'eau	Plus d'eau
plants	barrage	de pépiniéristes et planteurs (Nabonswend é)		S	plus	plants	hausse	Mévente	Organisation de plantation d'arbre par commune et services techniques

V-2 Les organisations chargées de la gestion de l'eau

Au Burkina Faso, les questions relatives à l'eau étaient portées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique jusqu'en janvier 2013 où ce ministère a été scindé en 2 avec d'une part le Ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire et d'autre part le Ministère de l'eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissements (MEAHA) en charge de l'eau. Au sein de ce ministère se trouve la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et la Direction Générale de l'Assainissement des Eau Usées et Excrétas (DGAEUE). Aujourd'hui, au niveau régional les structures déconcentrées répondant des structures centrales ci-dessus citées sont les Directions Régionales de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement. Outre ces structures étatiques, la question des ressources en eau est soutenue par les Agences de l'eau qui sont des GIP qui travaillent à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en étroite collaboration avec les directions régionales du ministère et d'autres partenaires techniques pour la mise en œuvre de la GIRE.

Le Burkina Faso, a pris des dispositions d'une part pour rendre accessible à toute sa population, l'eau potable et l'assainissement adéquat et d'autre part pour œuvrer à pérenniser les ressources en eau du pays à travers le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA).

Adopté en 2006, ce programme national pour le développement du secteur AEPA à l'horizon 2015 est le cadre programmatique national en matière d'AEPA.

Ainsi, la politique en matière d'approvisionnement en eau potable (AEP) des populations a pour objectif de satisfaire durablement les besoins en eau de la population, en quantité et en qualité. Cette politique distingue trois volets pour tenir compte des modalités de gestion qui sont exécutées selon la taille des collectivités et de leurs capacités techniques et financières. Le premier volet concerne l'approvisionnement en Eau Potable des centres urbains, le second volet concerne l'approvisionnement en Eau Potable des centres semi-urbains ou centres secondaires et le troisième volet concerne l'approvisionnement en Eau Potable des zones rurales.

L'hydraulique urbaine vise la satisfaction de la demande solvable en eau pour les centres urbains, les villes moyennes et les centres secondaires de plus de 10 000 habitants. Le développement de l'hydraulique urbaine a été confié à l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), la société de distribution d'eau potable.

L'hydraulique semi-urbaine vise la satisfaction de la demande solvable en eau pour les centres dont la population est supérieure à 2 000 habitants et qui ne sont pas couverts par le contrat-plan signé entre l'Etat et l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

L'hydraulique villageoise vise la satisfaction de la demande en eau potable pour les besoins du monde rural. La politique de l'Approvisionnement en Eau Potable s'attache plus particulièrement à l'implication des utilisateurs et des prestataires privés à la réalisation et la prise en charge de l'entretien et du renouvellement des points d'eau à travers une reforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques en milieu rural. Il s'agit de renforcement de capacités des acteurs dans les communes en matière de maintenance et de gestion des Pompes à Motricité Humaine (PMH). La stratégie est basée sur deux approches :

- ➤ l'approche participative : elle consiste à faire intervenir les usagers, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux.
- ➤ l'approche programme : elle vise à assurer une meilleure cohérence des actions et une meilleure articulation des fonctions

A la faveur de cette reforme dans chaque village, des Associations d'Usagers d'Eau (AUE) sont ainsi mise en place et formées pour une gestion durables des PHM. Des artisans réparateurs agréés et formés également sont devenus maintenancier pour l'entretien permanent des PMH. Tout ceci est une dynamique pour un service durable pour l'approvisionnement en eau potable dans les communes.

La gestion des ressources en eau de surface dans le bassin versant de Bomboré est gérée par les CLE qui constituent des associations, et se doivent de rendre compte à l'Agence de l'Eau. Ses prérogatives sont assujetties à l'approbation du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau compétente et au respect de la réglementation.

Les principales missions des CLE sont entres autres :

- rechercher sur un territoire d'application défini en liaison avec les ressources en eau, l'adhésion permanente des acteurs de l'eau (administration, usagers, Collectivités locales, autorités coutumières, organisations de la société civile) à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information, la formation et l'action concrète;
- ➤ initier ou appuyer au niveau local, les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration du domaine public de l'eau ;

➤ assurer une coopération d'une part avec les structures semblables (notamment avec les CLE qui ont en partage le même cours d'eau) et d'autre part avec les structures déconcentrées et décentralisées compétentes et les organismes de bassin à l'échelon supérieur.

V-3- Les acteurs institutionnels

V-3-1 Les collectivités territoriales

V-3-1-1 Les municipalités

Les élections municipales du 23 avril 2006 ont consacré la communalisation intégrale de notre pays. Chaque commune est administrée par un Maire élu. Les organes de la commune sont le Conseil municipal qui est l'organe délibérant et le Maire qui est l'organe exécutif. Le Conseil municipal définit les grandes orientations en matière de développement communal. Il discute et adopte les plans de développement communaux et contrôle leur exécution. Il règle par ses délibérations les affaires de la commune et donne son avis sur toutes les questions intéressant la commune ou engageant sa responsabilité. Le Conseil municipal contrôle l'action du Maire. La commune est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les attributions suivantes sont du ressort du Maire :

- Le Maire exécute les décisions du Conseil Municipal ;
- Il est ordonnateur du budget communal ;
- Il gère et développe le patrimoine communal ;
- Il représente l'Etat dans la commune ;
- Il est le chef de la police municipale;
- Il est officier d'état- civil;
- Il est officier de police judiciaire...

La région du Plateau Central (qui est la principale région de l'espace du CLE) avec ses vingt (20) communes compte au total 1 094 conseillers municipaux élus dont 40 siégeant au Conseil Régional.

V-3-1-2 Le Conseil Régional

Le Conseil Régional du Plateau Central a été mise en place en 2006 à l'issue des élections locales. Le Conseil Régional est dirigé par un président, secondé par deux (02) vice-présidents. En outre, il comprend trois (03) commissions permanentes que sont :

✓ la commission « affaires générales, sociales et culturelles » ;

- ✓ la commission « affaires économiques et financières » ;
- ✓ la commission « environnement et développement local ».

Le Président est le chef de l'administration du Conseil Régional. Il est assisté dans ses fonctions administratives par un Secrétaire Général.

De l'analyse de l'organigramme du Conseil Régional, il ressort l'insuffisance des ressources humaines. En effet, outre la faible qualification de la plupart des agents de l'administration, certains services ne sont toujours pas créés.

V-3-2 - Les services déconcentrés de l'Etat

En 2008, la situation de la déconcentration des services de l'administration publique dans la région du Plateau Central (la principale région de l'espace du CLE) se présentait comme suit :

- ✓ au titre du niveau 01 correspondant à l'échelon régional, on note la déconcentration de dix neuf (19) départements ministériels;
- √ à l'échelon provincial (niveau 02), sur les dix neuf (19) ministères ayant des services dans la région, onze (11) sont représentés au niveau provincial;
- ✓ le troisième niveau de déconcentration qui correspond le plus souvent à l'échelon départemental, se caractérise par la présence de huit (08) départements ministériels.

Cette administration se caractérise par l'insuffisance d'infrastructures, de ressources humaines et matérielles pour la plupart des services. Ce qui affecte sérieusement son fonctionnement et limite ainsi le niveau de l'appui qu'elle devrait porter aux collectivités territoriale du Plateau Central. Pour permettre aux services déconcentrés d'accompagner efficacement le processus de décentralisation en cours, il convient de renforcer leurs capacités d'actions en les dotant de moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

V-3-3- Les partenaires techniques et financiers

Ils renvoient aux projets et programmes de développement (étatique ou non), aux ONG, à la coopération décentralisées et aux autres institutions accompagnant le développement socio-économique de la région. Chacun de ces partenaires intervient dans un ou plusieurs secteurs de développement touchant à l'éducation, la formation, l'agriculture, l'hydraulique, l'environnement, la santé, l'élevage, le micro crédit, l'artisanat, l'aide alimentaire, l'appui-conseil (OP...), la promotion de la femme, l'action sociale, le secours d'urgence, les activités génératrices de revenus (AGR), etc.

Tableau 19 : Institutions et organisations locales dans le secteur des ressources en eau, de l'environnement, la production agro-sylvo-pastoral, la sante et l'éducation dans les communes.

Régions	Provinces	Commune	Acteurs	Missions et	Partenariats	Impacts des
		s	locaux	Rôles		activités
			Entités			
			institutionnell			
			es ou cadre			
			institutionnels			
Plateau	Ganzourgou	Boudry	FO.D.EL	Appui à	Service de	Animaux en
central				l'élevage	l'élevage	meilleure santé
			PSCE	Appui des	Service de	Plus d'emploi
				jeunes à la	l'élevage	pour les jeunes
				création de	Commune	
				poulaillers		
			PAFASP	Appui	Service de	Amélioration
				l'embouche	l'élevage et	de la
				et à	groupement	productivité
				l'aviculture		animale
			PAPSA	Appui à	Service de	Amélioration
				l'élevage	l'élevage et	de la
				(inséminatio	groupement	productivité
				n)		animale
			AEN	Gestion des	C.L.E	Renforcement
				ressources	Administratio	de
				Appui des	n	l'organisation
				C.L.E	Service	des usagers,
					techniques	une meilleure
						gestion de la
						ressource en
						eau
Plateau	Oubritenga	Absouya	BKF 017	Appuyer	Service de	Renforcement
central			Projet	l'élevage	l'élevage	des capacités
			d'azawak	(Formation	Groupements	des éleveurs et

Régions	Provinces	Commune	Acteurs	Missions et	Partenariats	Impacts des
		s	locaux	Rôles		activités
			Entités			
			institutionnell			
			es ou cadre			
			institutionnels			
				Appui	d'éleveurs	augmentation
				technique)		de la
						production
			PAPSA	Appui à	Service de	Amélioration
				l'élevage	l'élevage	de la santé des
				(don de	Unions	animaux et
				forages et	Groupements	augmentation
				formation)		des revenus
			SPAI	Appui aux	Service de	Augmentation
				éleveurs	l'élevage	de la
				(formation	Unions	production
				en	Groupements	d'aliments
				alimentation		Amélioration
				de bétail)		de la santé des
				l'aviculture		animaux
Plateau	Ganzourgou	ZAM	PACE	Constructio	Service de	Lutte contre le
central				n de	l'élevage	chômage des
				poulaillers	Groupements	jeunes
						Augmentation
						de la
						production
						avicole
			AEN	Appui des	C.L.E,	Meilleur
				C.L.E. Don	services	gestion de
				de plants	techniques	l'eau
				pour	(élevage,	Meilleur
				réalisation	agriculture,	protection des
				de haies	environneme	ouvrages

Régions	Provinces	Commune	Acteurs	Missions et	Partenariats	Impacts des
		s	locaux	Rôles		activités
			Entités			
			institutionnell			
			es ou cadre			
			institutionnels			
				vives, pistes	nt)	Renforcement
				à bétail,	Commune	de la capacité
				berges		de production
			CISV	Renforcer	Union	Renforcer la
				les capacités	Groupements	cohésion et la
				des	Administratio	coopération
				producteurs	n	chez les
					Services	usagers
					techniques	
Plateau	Ganzourgou	MEGUET	PNGT2	Réalisation	Service	Amélioration
central				de pistes et	techniques	des moyens de
				de parc à	Groupements	production
				bétail, de	Commune	Augmentation
				boulis		des revenus
				Subvention		
				en aliments		
Plateau	Ganzourgou	SALOGO	ALG III	Réalisation	Union	Développemen
central				de barrages	Administratio	t de la
				Aménageme	n	ressource en
				nt de	Service	eau
				périmètre	techniques	Amélioration
				Formation	Groupement	du savoir et
					Commune	savoir-faire des
						producteurs
			FAO	Appui de 60	Ménages	Lutte contre la
				ménages en	Commune	pauvreté
				maraichage	Service de	Renforcement
					l'élevage et	des capacités

Régions	Provinces	Commune	Acteurs	Missions et	Partenariats	Impacts des
		S	locaux	Rôles		activités
			Entités			
			institutionnell			
			es ou cadre			
			institutionnels			
					groupement	
Plateau	Ganzourgou	ZORGHO	PAPSA	Soutien à la	Service de	Meilleure
central				production	l'élevage	alimentation
				fourragère,	Groupements	du bétail
				Formation		Meilleure
						santé
			FO.D.DEL	Réalisation	Administratio	Meilleure
				de parcs de	n	protection
				vaccination	Commune	Amélioration
				Marché à	Service de	de la santé des
				bétail	techniques	animaux
					groupements	Meilleures
						commercialisat
						ion
			OCADES	Réalisation	Commune	Augmentation
				de 5 puits à	Service de	de l'offre en
				Bissiga	techniques	eau
					groupements	Producteurs
						plus satisfaits
Plateau	Ganzourgou	MOGTED	AEN	Financemen	C.L.E	Entretien des
central		О		t du C.L.E	Service	berges
					technique	Couloirs et
					Commune	pistes à bétail
					Administratio	existants
					n	Meilleur
						collaboration
						entre les
	<u> </u>			<u> </u>	<u> </u>	

ces Commune	Acteurs	Missions et	Partenariats	Impacts des
s	locaux	Rôles		activités
	Entités			
	institutionnell			
	es ou cadre			
	institutionnels			
				usagers
				L'eau est
				mieux gérée
	Projet petits	Réalisation	C.L.E	Des couloirs
	barrages	et entretien	Agriculture	d'accès à l'eau
		d'ouvrages	Commune	sont réalisés
			Administratio	
			n	
	ONG CISV	Création et		Prise de
		animation		conscience des
		du cadre de		usagers pour
		concertation		lutter contre
		pour la		l'ensablement
		gestion		Meilleure
		intégrée de		cohésion et
		l'eau		coopération
		(Mogtédo		dans
		/Zam)		l'exploitation
				des ressources
	DGADI	Installation	C.L.E	Berges
		de	Services	préservés
		motopompe	techniques	Les
		s puissantes	Commune	producteurs
		pour tirer	Administratio	ont accès à
		l'eau au-	n	l'eau malgré la
		delà des		distance
		berges		

VI- LES ENJEUX LOCAUX LIES AUX RESSOURCES EN EAU ET AU CLE

L'espace de gestion Nakanbé Bomboré dispose de grands potentiels, physiques, humains et socioéconomiques. Cependant, des contraintes subsistent et tendent à inhiber les efforts des populations. Ces contraintes sont résumées dans le Tableau ci-après.

Tableau 20: Synthèse des potentialités et contraintes de l'espace de gestion de Nakanbé Bomboré

Rubriques	Potentialités	Problèmes/contraintes	
	- couvert végétal moyennement dégradé ;	- faible mobilisation des eaux de	
	- existence de cours d'eau secondaires et	surface;	
	tertiaires intermittents;	- Variation spatio-temporelle de la	
	- existence de bas-fonds, zones	pluviométrie	
	inondables, ouvrages et infrastructures	- forte pression sur les ressources	
	hydrauliques;	naturelles ;	
	- richesse minière du sous-sol ;	- mauvaise répartition spatiale des	
	- existence de centres urbains et semi-	infrastructures et ouvrages	
	urbains.	hydrauliques;	
Milieux		- surexploitation des sols ;	
physique		- enclavement de plusieurs villages	
		(routes et pistes impraticables en saison	
		des pluies);	
		- destruction des terres de culture ;	
		- pollution des eaux de surface et des	
		eaux souterraines;	
		- faiblesse d'infrastructure	
		d'assainissement	
		- Sols dégradés	
		- couvert végétal dégradé.	
N 4'1'	- dynamisme de toutes les couches	- insuffisance des compétences locales ;	
Milieu	sociales (jeunes et vieux);	- faible implication des jeunes et des	
humain et	- existence de plusieurs organisations	femmes dans la gestion des ressources	
social	socio- professionnelles dans différentes	locales;	

filières de production (agriculture, élevage, environnement, action sociale, etc.); - existence de structures de gestion des points d'eau et plan d'eau; - communalisation effective (présence de CVD et de conseillers municipaux); - prise en compte relative du genre dans l'organisation institutionnelle locale; - existence d'organisations sociopolitiques traditionnelles efficaces; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socioéconomiques; - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de lusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - existence d'artisans locaux. - influence des pesanteurs socio-culturelles; - existence de conflits fonciers; - existence de conflits foucles ; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; -	Rubriques	Potentialités	Problèmes/contraintes
etc.); - existence de structures de gestion des points d'eau et plan d'eau ; - communalisation effective (présence de CVD et de conseillers municipaux); - prise en compte relative du genre dans l'organisation institutionnelle locale; - existence d'organisations sociopolitiques traditionnelles efficaces; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socioéconomiques Activités socioéconomiques - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - existence de conflits fonciers; - existence de conflits fonciers; - existence de CVD et de conflits fonciers; - existence de CVD et des conflits fonciers; - faible niveau de mécanisation agricole; - insuffisance des aménagements hydroagricoles; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; - insuffisance des ouvrages d'eau des activités de production; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs - d'activités socio-économiques sur les		filières de production (agriculture,	- influence des pesanteurs socio-
- existence de structures de gestion des points d'eau et plan d'eau ; - communalisation effective (présence de CVD et de conseillers municipaux); - prise en compte relative du genre dans l'organisation institutionnelle locale; - existence d'organisations socio-politiques traditionnelles efficaces; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socioéconomiques; - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		élevage, environnement, action sociale,	culturelles;
points d'eau et plan d'eau ; communalisation effective (présence de CVD et de conseillers municipaux) ; prise en compte relative du genre dans l'organisation institutionnelle locale ; existence d'organisations sociopolitiques traditionnelles efficaces ; cohésion sociale (bonnes relations inter-villages) ; productivité agricole et pastorale satisfaisante ; existence de plusieurs infrastructures socioéconomiques ; existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux ; existence de compétences techniques locales ; développement de la production minière artisanale; points d'eau et plan d'eau ; resimence de CVD et de conseillers municipaux) ; resistence d'organisation socio-feconomiques ; riable niveau de mécanisation agricole ; insuffisance des aménagements hydroagricoles ; insuffisance des ouvrages d'eau potable ; insuffisance des sources de financement des activités de production ; riable développement des AGR ; intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		etc.);	- existence de conflits fonciers ;
- communalisation effective (présence de CVD et de conseillers municipaux); - prise en compte relative du genre dans l'organisation institutionnelle locale; - existence d'organisations socio- politiques traditionnelles efficaces; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socio- économiques Activités socio- économiques - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - communalisation effective (présence de CVD et de conseillers municipaux); - faible niveau de mécanisation agricole; - insuffisance des aménagements hydroagricoles; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		- existence de structures de gestion des	
CVD et de conseillers municipaux); - prise en compte relative du genre dans l'organisation institutionnelle locale; - existence d'organisations socio- politiques traditionnelles efficaces; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socioéconomiques; - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - prise en compte relative du genre dans l'organisation institutionnelle locale; - faible niveau de mécanisation agricole; - insuffisance des aménagements hydroagricoles; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		points d'eau et plan d'eau;	
- prise en compte relative du genre dans l'organisation institutionnelle locale; - existence d'organisations socio- politiques traditionnelles efficaces; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socio- économiques - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - prise en compte relative du genre dans l'organisation institutionnelle locale; - faible niveau de mécanisation agricole; - insuffisance des aménagements hydro- agricoles; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		- communalisation effective (présence de	
l'organisation institutionnelle locale; - existence d'organisations socio- politiques traditionnelles efficaces; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socio- économiques Activités socio- économiques - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques des activités de production; - existence de compétences techniques des activités de production; - existence de compétences techniques des activités de production; - développement de la production intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		CVD et de conseillers municipaux);	
- existence d'organisations socio- politiques traditionnelles efficaces; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socio- économiques Activités socio- économiques - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - existence de organisation socio- faible niveau de mécanisation agricole; - insuffisance des aménagements hydro- agricoles; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		- prise en compte relative du genre dans	
politiques traditionnelles efficaces; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socioéconomiques; - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - faible niveau de mécanisation agricole; - insuffisance des aménagements hydroagricoles; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		l'organisation institutionnelle locale;	
- cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socioéconomiques; - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - cohésion sociale (bonnes relations inter-villages); - faible niveau de mécanisation agricole ; - insuffisance des aménagements hydroagricoles; - insuffisance des ouvrages d'eau - potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		- existence d'organisations socio-	
inter-villages); - productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socioéconomiques; - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - productivité agricole et pastorale insuffisance des aménagements hydroagricoles; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		politiques traditionnelles efficaces;	
- productivité agricole et pastorale satisfaisante; - existence de plusieurs infrastructures socio- économiques - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - faible niveau de mécanisation agricole; - insuffisance des aménagements hydro- agricoles; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		- cohésion sociale (bonnes relations	
satisfaisante; - insuffisance des aménagements hydro- agricoles; - existence de plusieurs infrastructures agricoles; - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques des activités de production; - développement de la production intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		inter-villages);	
- existence de plusieurs infrastructures socioéconomiques; - existence de plusieurs groupements de socioéconomiques economiques - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - existence de plusieurs groupements de potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		- productivité agricole et pastorale	- faible niveau de mécanisation agricole ;
Activités socio- économiques - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux; - existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - insuffisance des ouvrages d'eau potable; - insuffisance des sources de financement des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		satisfaisante;	- insuffisance des aménagements hydro-
Activités socio- économiques - existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux ; - existence de compétences techniques locales ; - développement de la production minière artisanale; - existence de plusieurs groupements de potable ; - insuffisance des sources de financement des activités de production ; - faible développement des AGR ; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		- existence de plusieurs infrastructures	agricoles;
- existence de plusieurs groupements de producteurs agricoles et pastoraux ; - existence de compétences techniques locales ; - développement de la production minière artisanale; - existence de plusieurs groupements de potable ; - insuffisance des sources de financement des activités de production ; - faible développement des AGR ; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les	A ativitás	socioéconomiques;	- insuffisance des ouvrages d'eau
économiques producteurs agricoles et pastoraux ; - existence de compétences techniques locales ; - développement de la production minière artisanale; - insuffisance des sources de financement des activités de production ; - faible développement des AGR ; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		- existence de plusieurs groupements de	potable;
- existence de compétences techniques locales; - développement de la production minière artisanale; - existence de compétences techniques des activités de production; - faible développement des AGR; - intensification des impacts négatifs d'activités socio-économiques sur les		producteurs agricoles et pastoraux;	- insuffisance des sources de financement
- développement de la production minière artisanale; - développement de la production d'activités socio-économiques sur les	economiques	- existence de compétences techniques	des activités de production ;
minière artisanale; d'activités socio-économiques sur les		locales;	- faible développement des AGR;
		- développement de la production	- intensification des impacts négatifs
- existence d'artisans locaux. ressources naturelles.		minière artisanale;	d'activités socio-économiques sur les
		- existence d'artisans locaux.	ressources naturelles.
, 1			

Les causes et conséquences des différentes problématiques rencontrées dans l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré, ainsi que les solutions envisagées, sont analysées dans le Tableau.

Tableau 21: Les causes et conséquences des contraintes dans l'espace du CLE Nakanbé Bomboré

Problématiqu es	Contraintes /Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
	Difficultés d'accès aux ressources en eau	 Insuffisance des ouvrages hydrauliques pastoraux; Mauvaise répartition spatiale des points d'eau potables et des ouvrages hydrauliques; Panne fréquente des forages équipés de pompes; 	 Longue distance pour rallier les points d'eau; Longue attente aux points d'eau potable; Compétition entre humains et animaux autour des points d'eau; 	 Réalisation de points d'eau potables complémentaires; Réalisation de points d'eau pastoraux
	Méconnaissance des	- Prédominance d'une gestion	- Mauvaise gestion des	- Mise en place d'un cadre de
Gouvernance locale des	principes la gestion intégrée des ressources	sectorielle des ressources naturelles locales ;	ressources en eau ; - Fréquence des conflits	concertation pour la gestion intégrée des ressources en eau
ressources	naturelles	- Faible maitrise des concepts de la GIRE	d'usages ;	
	Prédominance de la	- Poids de la tradition;	- Gestion anarchique des	- Sensibilisation et formation des
	gestion traditionnelle	- Méconnaissance de la	ressources naturelles;	populations sur les textes en
	sur la gestion moderne	règlementation	- Faible implication des femmes	vigueurs;
	des ressources locales		et des jeunes dans les instances	- Mise en place d'un cadre de
			de décision	concertation;

Problématiqu es	Contraintes /Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
	Forte pression sur les	- Difficulté pour les services	- Ensablement/envasement des	- Vulgariser les textes en vigueurs
	berges des cours et	techniques à faire respecter les	cours et retenues d'eau;	auprès des producteurs ;
	retenues d'eau	textes en vigueurs;	- Pollution des ressources en eau	- Sensibiliser et former les
		- Insuffisance des bas-fonds	par les pesticides ;	producteurs sur les conséquences
		aménagés ;	- Intensification des conflits	de la dégradation des berges ;
Conservation		- Insuffisance des périmètres	d'usages autour des points	- Aménager des périmètres
des ressources		aménagés autour des retenues	d'eau;	irrigués complémentaires ;
naturelles et		d'eau;		
pérennité de la	Pression sur les	- Feux précoce pour recherche de	- Destruction des écosystèmes	- Lutte contre les feux de brousse ;
ressource eau	ressources forestières et	pâturage frais ;	terrestres;	- Aménager des espaces pastoraux
	récurrence des feux de	- Pratique de l'agriculture extensive	- Amplification des phénomènes	(zones de pâture);
	brousse	et des cultures sur brulis;	érosifs ;	- Accroître le nombre d'agents
		- Recherche de bois de chauffe ;	- Déboisement/ et	terrains par commune
			- Déforestation ;	- Sensibilisation sur la coupe du
			- Paupérisation des sols ;	bois vert.

Problématiqu es	Contraintes /Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
	Forte pression sur les	- Surexploitation des terres de	- Baisse de la productivité	- Intensification des actions de
	ressources foncières	cultures;	agricole et pastorale;	DRS/ CES;
		- Baisse des pratiques de jachère ;	- Fréquence des conflits	- Vulgarisation nouvelles
		- Insuffisance des actions de DRS/	fonciers;	techniques agricoles et paquet
		CES;	- Risque de pénurie alimentaire ;	technologique;
		- Forte croissance démographique ;	- Paupérisation des agropasteurs	- Formation et sensibilisation des
		- Intensification des phénomènes	locaux;	producteurs sur les effets des
		érosifs ;		mauvaises pratiques;
		- Intensification des activités		- Valorisation des schémas
		minières;		d'aménagements locaux ;
	Faible capacité	- Méconnaissance de la	- Mauvaise gestion et risque de	- Sensibilisation/formation sur les
	technique et	réglementation en vigueur;	déséquilibre des ressources	techniques conventionnelles de
	organisationnelle des	- Méconnaissance des effets et	halieutiques;	pêche;
	pêcheurs et récurrence	impact des mauvaises pratiques de	- Pollution des eaux pression sur	- Mise à disposition de matériels
	des mauvaises pratiques	pêche sur la gestion durable des	les ressources halieutiques ;	techniques adéquats;
	de pêche	ressources halieutiques;	- Perturbation des écosystèmes	
		- Sous équipement et manque de	aquatiques;	
		professionnalisme des acteurs ;		

Problématiqu es	Contraintes /Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
	Faible capacité de	- Ensablement/envasement des cours	- Baisse de la productivité	- Protection des berges ;
	mobilisation des eaux	d'eau et retenus d'eau ;	agropastorale et halieutique;	- Réaliser des ouvrages
	de surface	- Faible exploitation des eaux	- Baisse substantielle du niveau	hydrauliques complémentaires;
		souterraines;	des eaux des retenues d'eau en	- Mener des plaidoyers pour la
		- Difficulté de recherche de	saison sèche	valorisation du potentiel
		financement pour les projets		hydraulique local;
		locaux;		
	Intensification des	- Mauvaise utilisation des pesticides	- Risque de pollution des eaux	- Interdire l'accès des cours et
	pollutions des eaux de	pour les cultures de contre saison;	de surface et souterraines ;	retenues d'eau pour le traitement
	surface et eaux	- Rejet des eaux usées chargées de	- Intoxication des hommes, des	de l'or;
	souterraines	produits chimiques toxiques dans la	animaux et des espèces	- Appliquer avec rigueur les textes
		nature par les orpailleurs;	aquatiques;	sur la gestion des impacts
			- Risque élevé de mortalité du	environnementaux;
			bétail ;	- Mettre en place un cadre de
			- Risque de prolifération des	concertation local;
			maladies hydriques ;	

Problématiqu es	Contraintes /Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
	Récurrence et	- Insuffisance ou absence de pistes à	- Compétition entre humains et	- Réalisation/réhabilitation des
	intensification des	bétail ;	animaux autour des points	pistes à bétail et des voies
	conflits d'usages	- Insuffisance ou manque	d'eau;	d'accès négociées ;
	(agriculteurs/ éleveurs,	d'aménagements pastoraux (zone	- Destruction de champs par les	- Réalisation d'ouvrages
	éleveurs/ éleveurs,	de pâture et de repos,	animaux ;	hydrauliques pastoraux;
	agriculteurs/agriculteurs	infrastructures sanitaires et	- Intensification des conflits	- Mise en place d'un cadre de
	etc.)	hydrauliques);	fonciers;	concertation locale;
Gestion des		- Forte pression foncière ;		
conflits (ouvert et	Emergence de conflits	- Intensification des activités	- Réduction considérable des	- Lutter contre l'orpaillage
latent)	fonciers	minières artisanales ;	espaces agricoles;	clandestin;
		- Non-respect des conventions	- Emergence de maladies liées	- Mettre en place un cadre de
		locales en matière de gestion du	aux intoxications chimiques;	concertation pour la gestion
		foncier;	- Destruction des écosystèmes	intégrée des ressources locales ;
		- Absence de cadre de concertation	terrestres et aquatiques ;	- Informer/former et sensibiliser
		local sur le foncier;	- Intensification et amplification	les acteurs sur la GIRE.
		- Développement de l'orpaillage	des conflits fonciers ;	
		clandestin;		

Source : Enquête de terrain, BGB/Méridien juin 2013

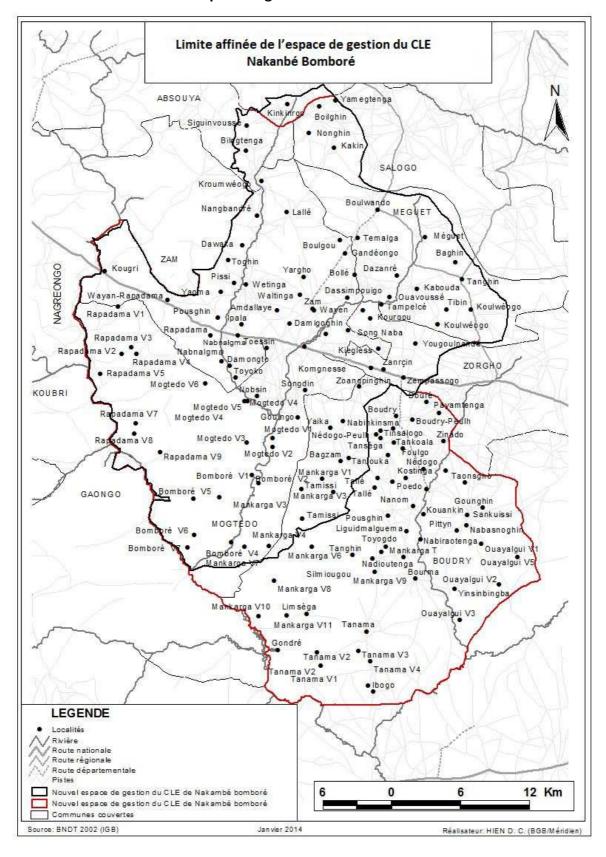
VII- AFFINAGE DES LIMITES DU CLE NAKANBE BOMBORE

L'affinage a consisté à préciser les limites de l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré. La zone de compétence initiale du CLE Nakanbé Bomboré concernait deux régions ; le plateau Central et le Centre Nord. Le centre nord étant représenté par une petite portion de la commune de Ziga et de surcroit par un seul village celui de Kinkinrgo. Vu l'éloignement de cette localité avec le siège du CLE et aussi pour le besoin d'harmonisation administrative avec l'application du critère d'appartenance administratif, de proximité socio culturelle et d'accessibilité, la portion de la commune de Ziga appartenant au CLE Nakanbé Bomboré a été renvoyée au CLE de Ziga Est pour une meilleur implication de ces acteurs dans la gestion concertée de ses ressources en eau. Ainsi le CLE Nakanbé Bomboré se retrouverait totalement inclus dans une seule région celle du Plateau Central.

Au titre des mêmes raisons, le CLE Nakanbé Bomboré récupère des portions d'espace du CLE Bagré Aval Ouest. En effet des portions de la commune de Mogtèdo et de Boudry faisaient partie du CLE Bagré Aval Ouest et ces espaces ne regorgent pas de villages selon les différentes bases de données. Ainsi les acteurs qui devraient représenter ces communes dans l'espace du CLE Bagré Aval Ouest sont ceux qui sont déjà impliqués dans le CLE Nakanbé Bomboré. Vue que la politique en matière de gestion de ressources en eau est commune pour tous les CLE et pour des raison d'efficacité, de proximité socio- culturels et d'accessibilité, ces portions d'espace non habitées ont été reversées dans l'espace de compétence du CLE Nakanbé Bomboré.

Finalement en termes de communes totalement incluses dans l'espace de compétence du CLE Nakanbé Bomboré, il y'a la commune de Mogtédo, Boudry et Méguet dans la province du Ganzourgou. Celles qui sont partiellement représentées sont Zam, Salogo, Zorgho, Salogo dans la province du Ganzourgou et Absouya dans la province de l'Oubritenga.

Carte 4 : Limite affinée de l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré



L'affinage des limites du sous bassin Nakanbé Bomboré nous a permis de définir en fin de compte 145. villages et cet espace du CLE respect le critère principale du découpage qu'est le critère hydrographique ainsi que de critères socio culturelle, économiques et d'accessibilité géographique.

Tableau 22: SUPERFICIES DES COMMUNES DANS LE CLE DE NAKAMBE BOMBORE

	SUPERFICIES	POURCENTAGE	VILLAGES CONCERNES
COMMUNES	(KM²)	(%)	
ABSOUYA	50.00642871	1.814452215	Bilogtenga, Siguinvoussé
			Bagzam, Bikomtenga, Boudry,
			Boudry-Peulh, Bourma, Douré,
			Foulgo, Gondré, Gouingo,
			Gounghin, Ibogo, Kostinga,
			Kouankin, Liguidmalguema,
			Limsèga, Manessé, Mankarga
			T, Mankarga V1, Mankarga
			V10, Mankarga V11,
			Mankarga V3, Mankarga V4,
			Mankarga V5, Mankarga V6,
			Mankarga V7, Mankarga V8,
			Mankarga V9, Nabasnoghin,
			Nabinkinsma, Nabiraotenga,
			Nabmalguema, Nadioutenga, Nanom, Nédogo, Nédogo-
			Nanom, Nédogo, Nédogo- Peulh, Ouangtenga, Ouayalgui
			V1, Ouayalgui V2, Ouayalgui
			V3, Ouayalgui V5, Ouayalgui V5,
			Payamtenga, Pittyn, Poedo,
			Pousghin, Sankuissi,
			Silmiougou, Songdin, Tallé,
			Tamissi, Tanama,
			Tanama V1, Tanama V2,
			Tanama V3, Tanama V4,
			Tanama V5, Tanghin,
			Tankoala, Tanlouka, Tansèga,
			Tanwaka, Taonsgho,
			Tinsalogo, Toyogdo, Yaika,
			Yinsinbingba, Zanrτin,
BOUDRY	1065.032794	38.64405361	Zoangpinghin
GAONGO	5.561733642	0.201804052	Aucun
KOUBRI	0.1102584219	0.004000658	Aucun
			Baghin, Bollé, Boulwando,
			Dazanré, Kabouda, Kakin,
MEGUET	294.5592655	10.68790005	Koulwéogo, Méguet, Ouavoussé,

	SUPERFICIES	POURCENTAGE	VILLAGES CONCERNES
COMMUNES	(KM²)	(%)	
			Tanghin, Temalga, Tibin
			Bomboré V1, Bomboré V2,
			Bomboré V3, Bomboré V4,
			Bomboré V5, Bomboré V6,
			Bomboré V7, Mogtedo V1,
			Mogtedo V2, Mogtedo V3,
			Mogtedo V4, Mogtedo V5,
			Mogtedo V6, Mogtédo, Nobsin,
			Rapadama V1, Rapadama V2,
			Rapadama V3, Rapadama V4,
			Rapadama V5, Rapadama V7,
			Rapadama V8, Rapadama V9,
MOGTEDO	668.327354	24.24984306	Toessin
NAGREONGO	0.2317470193	0.008408797	Aucun
SALOGO	75.32691904	2.733190485	Boilghin, Nonghin, Yamegtenga
			Amdallaye, Boulgou, Damigoghin,
			Damongto, Dassimpouigo,
			Dawaka, Gandéongo, Ipala,
			Kiegless, Komgnesse, Kougri,
			Kroumwéogo, Lallé, Nabnalgma,
			Nangbandré, Pissi, Pousghin,
			Rapadama, Rapadama Peulh,
			Sanbtinga, Song Naba,
			Talembika, Toghin, Toyoko,
			Waltinga, Wayan-Rapadama,
			Wayen-Zam, Wetinga, Yagma,
ZAM	506.5462096	18.37971468	Yargho, Zam
			Bockin-Koudgo, Kourgou,
	00.01.001.	0.0=-0.00==	Tampelcé, Yougoulnandé,
ZORGHO	90.24031569	3.274313822	Zempassogo, Zinado
Total général	2755.94302626	100	145

Source: BNDT 2002, AEN

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente étude de l'espace de gestion Nakanbé Bomboré a permis de faire un état des lieux diagnostic de la situation relative aux ressources en eau de l'espace et à leur gestion.

L'analyse du secteur de l'eau laisse apparaître des risques de dégradation quantitative et qualitative des ressources en eau du sous-bassin. Un début de pollution, tributaire des mauvaises pratiques agricole.

Aussi, la mauvaise gestion de l'environnement, notamment des ressources végétales à travers les pressions diverses exercées par l'élevage, l'agriculture et la recherche de d'énergie domestique contribue à dégrader les ressources en eau du sous-bassin qui subissent les effets de la variabilité climatique par une baisse de la pluviométrie, l'évaporation et de l'eutrophisation.

De nombreux défis sont à relever dans l'espace de gestion, en l'occurrence le maintien et le renforcement des usages de l'eau tout en préservant la quantité et la qualité de celle-ci ; ainsi que la bonne gestion des écosystèmes aquatiques et des zones humides, conditions indispensables pour la préservation de la biodiversité.

C'est l'engagement que les acteurs locaux, à travers le CLE, pourraient prendre afin d'impulser une dynamique de GIRE et un développement durable dans l'espace de gestion du CLE Nakanbé Bomboré

Au regard des résultats du diagnostic conjoint, le Comité Local de l'Eau (CLE) est l'organisation à promouvoir par les acteurs de l'espace pour une bonne gouvernance des ressources en eau, leur répartition équitable et leur préservation, toute chose essentielle pour faire face aux problématiques d'aménagement et de gestion future des ressources locales.

DEUXIEME PARTIE : SENSIBILISATION SUR LA GIRE ET RESTITUTION DE L'ETUDE DIAGNOSTIC AUX ACTEURS

La restitution avait pour objectif, de faire aux acteurs rencontrés un compte rendu des données collectées lors du diagnostic conjoint.

Ont participé aux travaux au titre des acteurs locaux, trois catégories d'acteurs :

- Les services déconcentrés de l'Etat ;
- Les collectivités territoriales à travers les Mairies ;
- Les usagers de l'eau et la société civile.

Après l'ouverture des travaux, les animateurs ont procédé à la présentation des principaux résultats du diagnostic. Des amendements ont été portés sur les tableaux liés aux différentes usages de l'eau dans l'espace de gestion de Nakanbé Bombore et sur le tableau portant sur l'analyse des contraintes/ problèmes.

En outre, la liste des partenaires et les modes de règlement des conflits ont été revus et recadré avec l'ensemble des acteurs.

Pour ce qui est de l'analyse des contraintes, les participants ont ajouté que l'absence de budget de suivi était vraiment une limite à l'appui conseil et au suivi des activités des CLE

passés. A titre illustratif, à Boudry, des activités telles que les réfections du canal primaire et la mise en place d'une haie vive de protection de la berge ont été réalisée par le CLE Yaika. Par manque de moyen pour prendre en charge le déplacement des services techniques, cette activité n'a pas bénéficié d'appui conseil. C'est pourquoi pour des activités du futur CLE et pour avoir de meilleurs résultats, outre les difficultés ressorties de l'analyse des contraintes/problèmes, il serait intéressant d'impliquer davantage les services techniques et surtout prévoir un budget de suivi.

A l'issue de la restitution, des modules sur la GIRE ont été présentés aux différents acteurs du CLE Nakanbé Bombore.

L'objectif de la sensibilisation est de faire comprendre aux participants et de leur permettre de prendre conscience de la nécessité de s'investir et de participer à la gestion de la ressource commune qui est l'eau. Cette phase de sensibilisation fait suite à certaines recommandations du diagnostic qui préconisaient qu'on organise des séances de formation et de sensibilisation des acteurs,

La participation des acteurs aux échanges et les questions posées démontrent tout l'intérêt qu'ils portent à la gestion de la ressource eau. Ainsi, on a noté une réceptivité du message de la part de l'ensemble des participants.

Les travaux ont porté essentiellement sur les points suivants :

1. La définition de la GIRE

La nécessité d'une gestion rationnelle de la ressource en eau a été approuvée par l'ensemble les participants. Ils n'avaient pas une perception assez claire de la GIRE et cette séance de sensibilisation a été saluer à juste valeur par les participants.

2. Les principes de la GIRE

Les participants les ont appréciés et adhérent à ces principes qui permettent d'éviter de nombreux conflits liés à l'eau et surtout une meilleurs gestion de la ressource.

3. Les trois (03) piliers de la GIRE, sa Vision Intégrée et Durable et les acquis de la GIRE aux Burkina Faso

Ce point a permis aux participants de savoir qu'il existe au Burkina un environnement favorable de la GIRE (avec l'existence de structure de financement, une législation et une volonté politique), des instruments de mise en œuvre (Instrument d'évaluation, PAGIRE,

Outils économiques etc.) et un cadre institutionnel (dont le CLE est le maillon de base de la GIRE au Burkina Faso).

4. Les différentes définitions de l'eau

Dans l'ensemble, les participants ont su donner des définitions multiples et multiformes de l'eau mais toutes satisfaisantes.

5. Les difficultés que rencontre l'eau (l'eau est une ressource menacée)

L'ensemble des participants est conscient des menaces que rencontre l'eau.

6. L'eau source de vie, peut être source de dégâts ;

Ces dernières années, les saisons de pluies capricieuses sont marquées par des pluies devenues de plus en plus rares et surtout mal reparties dans l'espace et dans le temps. Le 11 septembre a marqué la conscience des Burkinabè si bien qu'à tous les niveaux, le changement climatique est connu, compris et vécu. Les conséquences des inondations, des crues, des sécheresses et des changements climatiques sont souvent drastiques et traduisent l'insuffisance de mesures préventives.

L'ensemble des participants partagent ce point de vue et justifient la nécessité d'une gestion intégrée de la ressource en eau.

7. La définition du CLE

Plusieurs définitions ont été proposées au CLE par les participants mais celle retenue est que le CLE est le maillon de base du cadre institutionnel de la GIRE au Burkina Faso.

8. Les raisons pour lesquelles il faut mettre en place un CLE

De ce qui précède, les participants ont tous été unanimes qu'il faut mettre en place un CLE par sous bassin versant et mieux organiser les comités par espace d'une même commune afin de gérer de façon rationnelle les ressources en eau.

9. Les étapes pour la mise en place de CLE

Ces étapes (au nombre de sept) qui vont de la définition de l'espace à l'installation officielle du CLE ont été communiqué au participant lors de la sensibilisation (3ème étape) pour les préparer aux étapes futurs.

10. Les membres du CLE

Il était important que les participants sachent les catégories d'acteurs membres du CLE afin de se préparer à la rédaction des textes constitutifs. C'est ainsi que les membres ont été classés en trois (03) catégories :

- L'administration de l'Etat et les services techniques ;
- Les collectivités territoriales
- Les usagers et les organisations de la société civiles

11. Le rôle de chaque catégorie d'acteurs et le rôle général des acteurs et les avantages liés à l'implication des acteurs

« Qui veut voyager loin ménage sa monture ». Pour plus d'efficacité, chaque membre du CLE doit connaître son rôle, ce qu'on attend de lui dans la structure et surtout d'éviter les conflits de compétences.

TROISIEME PARTIE : ASSEMBLE GENERALE ET INSTALLATION OFFICIELLE DU CLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE NAKANBÉ BOMBORÉ

L'an 2013 et le 26 Novembre,

S'est tenue dans la salle des fêtes de la Mairie de Zorgho, l'Assemblée Générale Constitutive du CLE Nakanbé Bomboré.

La liste des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour était le suivant :

- Examen des textes constitutifs du CLE (projet d'arrêté de création et projet de règlement intérieur du CLE).
- Examen de la dénomination du CLE.
- Election du bureau du CLE.
- Mise en place des organes.
- Questions diverses.

Le bureau de séance était composé de :

Président : Monsieur Kaboré Rasmané, membre du groupement Zemstaaba, commune de Zorgho

1er Assesseur : Monsieur Kiemtoré Ousmane, membre de l'AUE de Zempasgo, commune de Zorgho

2ème Assesseur : Monsieur Wanré Rasmané, point focal, commune de Méguet.

I Examen des textes constitutifs du CLE

Les projets d'arrêté de création et de règlement intérieur du CLE de Nakanbé Bomboré ont été amendés et validés à l'unanimité par les participants.

Les textes amendés sont joints en annexe.

II Examen de la dénomination du CLE

La dénomination du Comité Local de l'Eau (CLE) comme Comité Local de l'Eau de Nakanbé Bomboré a été validée par les participants.

III Election du bureau du CLE et des autres organes

Sous la présidence d'un bureau de séance composé d'un président et de deux assesseurs, les participants ont procédé à l'élection des membres du bureau du CLE de Nakanbé Bomboré et de ceux des autres organes (Cellule de contrôle).

Les tableaux des élections sont présentés ci-après.

Tableau 2 : Election des membres du bureau du CLE de Nakanbé Bomboré

POSTE	NOM	PRENOMS	STATUT	COMMUNES	ADRESSES		
Bureau exécutif							
Président	Kaboré	Dieudonné	Point focal eau assainissement Zorgho	Zorgho	70111669		
Vice-président	Kaboré	Karim	Point focal eau assainissement Salogo	Salogo	70519351		
Secrétaire général	Tiendrebéogo	Hamidou	Association solidarité pour un développement communautaire Méguet	Méguet	70875270		
Secrétaire général adjoint	Kaboré	Idrissa	Groupement Koob La Sida de Mogtédo	Mogtédo	70382587		
Trésorier Général	Kabore	Ousseni	AUE/ Zam	Zam	70348166 78462489		
Trésorier adjoint	Sawadogo	Daouda	AUE/ Absouya	Absouya	70444991		
Responsables à l'information et à la communication	Nognogo	Arjouma	AUE/ Salogo	Salogo	71132564		

POSTE	NOM	PRENOMS	STATUT	COMMUNES	ADRESSES
	Kaboré	N.Benjamin	Groupement de	Mogtédo	70799659
			Pêcheur		
	Simporé	K. Jean	Groupement	Absouya	70120602
			Des		
			Maraichers de		
			Absouya		
Responsable à	Ouedraogo	Mariam	Commission	Zam	70175601/
la mobilisation		Sandrine	environnement		78113508
féminine, à la			et		
promotion du			développement		
genre et de			local Zam		
l'équité	Tiemtoré	Rasmata	Lagtaaba la	Salogo	72195031
			Panga de		
			Salogo		
	Compaoré	Saidou	AUE/ Absouya	Absouya	79327045

Responsables	Kaboré	Djibril	Environnement	Boudry	77116082
du suivi des			Boudry		
usagers et de la	Sana	Moumouni	AUE /Zorgho	Zorgho	70936807
prévention et	Koboré	K. Daniel	Groupement	Mogtédo	71336992
gestion des			Nabonswendé		
conflits			« Pepineriste »vde		
			Mogtédo		
Responsable	Kinda	Barnabé	AUE /Meguet	Meguet	73825356
chargé des					
relations avec					
les collectivités					
Responsable	Sanfo	Moussa	DPASA/ GNZ	Zorgho	70745547
chargé des					
relations avec					
l'administration					

Tableau 2 : Election des membres de la Cellule de contrôle du CLE de Nakanbé Bomboré

Cellule de contrôle						
Membre	Diallo	Idrissa	DPRAH/ Ziniare	Ziniare	70788022	
Membre	Sanou	Abdoul Latif	DRASA/ziniare	Ziniare	70934846	
Membre	Kabore	Ablasse Paul	AUE /Samtenga	Salogo	71598912	

RAPPORT D'INSTALLATION OFFICIELLE

L'an deux mil treize et le Jeudi 09 janvier 2014 s'est tenue à 10h dans la salle de réunion de la Mairie de Zorgho, la cérémonie d'installation officielle du bureau exécutif du CLE Nakanbé Bomboré et de ses organes.

Etaient présents :

- ✓ Le Maître d'Ouvrage : AEN,
- ✓ Les autorités administratives de l'Etat;
- ✓ Les collectivités territoriales
- ✓ Les représentants des usagers et des organisations de la société civile;
- ✓ Le bureau d'études BGB/Méridien

Cette cérémonie couronne une série d'activité, qui va de l'élaboration du diagnostic conjoint, de la sensibilisation et la mobilisation des acteurs, de l'élaboration des textes constitutifs, et enfin de l'élection du Bureau exécutif.

L'ordre du jour portait sur les points suivants:

- ✓ Mot de bienvenue du Maire de la commune de Zorgho;
- ✓ Discours du Directeur Général de l'AEN.
- ✓ Présentation du bureau exécutif du CLE
- ✓ Lecture des points saillants de l'arrêté conjoint
- ✓ Discours d'installation officielle du CLE Nakanbe Bomboré
- ✓ Présentation du plan triennal

I. Mot de bienvenue du Maire de la commune de Zorgho

Après l'installation des participants selon l'ordre protocolaire par le protocole du Gouvernorat, le Maire de la commune de Zorgho a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants et marquer sa satisfaction pour l'opportunité qu'est offerte à la ville de Zorgho d'abriter une telle cérémonie. Il a ensuite montré l'importance d'une telle structure qu'est le CLE dans un contexte conflictuel quant à l'appropriation et à l'accès aux ressources en eau.

Le Maire a terminé ses propos en exhortant les différents maires des communes du sous bassin versant de Nakanbé Bomboré d'être à l'écoute des différentes sollicitations du bureau du CLE Nakanbé Bomboré afin qu'au soir du bilan, ils soient tous satisfaits des différentes activités mises en œuvres.

II. Discours du Directeur Général de l'AEN.

D'entrée de jeu, le DG de l'AEN a tenu à préciser le contexte de la mise en œuvre du présent CLE.

Pour relever le défi d'une gestion durable et rationnelle des ressources en eau, notre pays a entrepris depuis les années 90 un processus de réforme du cadre institutionnel du secteur de l'eau qui marque une rupture avec la vision sectorielle de gestion de l'eau.

Un des défis majeurs qui interpellent tous citoyens du Burkina Faso, est sans nul doute la gestion durable des ressources naturelles et en particulier celle des ressources en eau.

Afin de créer un environnement favorable pour la gestion des ressources en eau, le Burkina s'est doté :

- > En 1998 du document de politiques et stratégies en matière d'eau.
- ➤ En 2001 de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.
- ➤ En 2003 du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).
- A la faveur de la signature de la Convention Constitutive, l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) a été créée depuis 2007 dans l'optique de «valoriser l'espace de compétence dont elle a la charge en tant que cadre approprié de planification et de gestion des ressources en eau par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau». En vue d'atteindre son objectif ; il est important pour l'AEN de rendre opérationnels les organes et instances que sont le Comité de Bassin ; le Conseil d'Administration ; la Direction Générale et les Comités Locaux de l'Eau.

En effet, la mise en œuvre de la politique en matière de gestion intégrée des ressources en eau se base entre autres sur les principes tels que l'équité, la subsidiarité, la gestion par bassin hydrographique et la participation de tous.

La GIRE est une approche de gestion concertée, planifiée et rationnelle permettant de prévenir les crises liées à l'eau et de conduire un développement soutenu et durable.

LE CLE Nakanbé Bomboré comme d'ailleurs l'ensemble des CLE sous la gestion de l'AEN constituent les maillons de base du cadre institutionnel de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Pour finir, le DG de l'AEN a rappelé l'importance des CLE dans le dispositif opérationnel de l'agence et a formulé ses vœux de plein succès dans les activités du nouveau CLE.

III. Présentation du bureau exécutif du CLE Bagré Aval Ouest

Après le discours du DG de l'AEN, le bureau d'études BGB/Méridien a procédé à la présentation

du bureau exécutif du CLE Nakanbé Bomboré aux autorités et aux participants.

Ce bureau est constitué comme suit :

ELECTION DU BUREAU EXECUTIF ET DE LA CELLULE DE CONTRÔLE DU CLE DU SOUS BASSIN NAKANBE-BOMBORE

POSTE	NOM	PRENOMS	STATUT	COMMUNES	ADRESSES		
Bureau exécutif							
Président	Kaboré	Dieudonné	Point focal eau	Zorgho	70111669		
			assainissement				
			Zorgho				
Vice-président	Kaboré	Karim	Point focal eau	Salogo	70519351		
			assainissement				
			Salogo				
Secrétaire	Tiendrebéogo	Hamidou	Association	Méguet	70875270		
général			solidarité pour				
			un				
			développement				
			communautaire				
			Méguet				
Secrétaire	Kaboré	Idrissa	Groupement	Mogtédo	70303507		
général adjoint			Koob La Sida de		70382587		
			Mogtédo				
Trésorier	Kabore	Ousseni	AUE/ Zam	Zam	70348166		
Général					78462489		
Trésorier	Sawadogo	Daouda	AUE/ Absouya	Absouya	70444991		

POSTE	NOM	PRENOMS	STATUT	COMMUNES	ADRESSES
adjoint					
Responsables à	Nognogo	Arjouma	AUE/ Salogo	Salogo	71132564
l'information					
et à la					
communication					
	Kaboré	N.Benjamin	Groupement de	Mogtédo	70799659
			Pêcheur		
	Simporé	K. Jean	Groupement	Absouya	70120602
			Des Maraichers		
			de Absouya		
Responsable à	Ouedraogo	Mariam	Commission	Zam	70175601/
la mobilisation		Sandrine	environnement		78113508
féminine, à la			et		
promotion du			développement		
genre et de			local Zam		
l'équité	Tiemtoré	Rasmata	Lagtaaba la	Salogo	72195031
			Panga de		
			Salogo		
	Compaoré	Saidou	AUE/ Absouya	Absouya	79327045

Responsables	Kaboré	Djibril	Environnement	Boudry	77116082
du suivi des			Boudry		
usagers et de la	Sana	Moumouni	AUE /Zorgho	Zorgho	70936807
prévention et	Koboré	K. Daniel	Groupement	Mogtédo	71336992
gestion des			Nabonswendé		
conflits			« Pepineriste »vde		
			Mogtédo		
Responsable	Kinda	Barnabé	AUE /Meguet	Meguet	73825356
chargé des					
relations avec					

les collectivités					
Responsable	Sanfo	Moussa	DPASA/ GNZ	Zorgho	70745547
chargé des					
relations avec					
l'administration					

Comité de contrôle					
Membre	Diallo	Idrissa	DPRAH/	Ziniare	70788022
			Ziniare		
Membre	Sanou	Abdoul Latif	DRASA/ziniare	Ziniare	70934846
Membre	Kabore	Ablasse	AUE	Salogo	71598912
		Paul	/Samtenga		

IV. Lecture des points saillants de l'arrêté conjoint

Il agit pour le bureau d'études BGB/Méridien de faire une lecture croisée de l'arrêté conjoint portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Local de l'Eau (CLE) de Nakanbé Bomboré. Cette lecture a permis à l'assistance de prendre connaissances des grandes dispositions du CLE et aux membres du CLE de mieux s'imprégner de leurs rôles et devoirs.

V. Discours d'installation officielle

C'est au Gouverneur de la Région du Plateau Central qu'est revenue la tâche de présider cette cérémonie d'installation officielle du CLE Nakanbé Bomboré.

Le Gouverneur a de prime abord situé la problématique de l'eau, qui reste pour le Burkina Faso une question majeure de développement de par les biens et services qu'elle rend dans les différents secteurs sociaux tels que la santé, la culture, l'habitat, etc. Il en est de même pour les secteurs de production notamment l'agriculture, l'élevage, les mines, l'énergie, le tourisme et l'industrie qui sous-tendent le développement global du pays.

Le poids des enjeux et problématiques liés à la ressource en eau a justifié la mise en place du Comité Local de l'Eau de Nakanbé Bomboré. L'espace de gestion du dit CLE regroupe 7

communes que sont la commune d'Absouya, de Boudry, de Méguet, de Mogtédo, de Salogo, de Zam et de Zorgho localisées dans les provinces de l'Oubritenga et du Ganzourgou.

Il a ensuite définit les différentes tâche du CLE qui se résument à:

- rechercher sur leur espace de gestion, l'adhésion permanente des acteurs de l'eau à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information, la formation et l'action concrète;
- initier ou appuyer au niveau local, les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration du domaine public de l'eau ;
- développer une synergie de concertations et d'actions horizontales et verticales avec les autres organes de gestion de l'eau ;
- assurer une coopération d'une part avec les structures semblables et d'autre part avec les structures déconcentrées et décentralisées compétentes et les organismes de bassin à l'échelon supérieur.

Il a ensuite affirmé qu'il a l'assurance que, les conclusions des débats que le Bureau du CLE mèneront à leur sein, favoriseront une gestion durable et rationnelle des ressources en eau respectueuses des principes GIRE au bénéfice des usagers.

Le Gouverneur de la Région du Plateau Central a enfin terminé son discours par l'acte solennel d'installation officielle des membres du CLE en déclarant installer le Comité Local de l'Eau de Nakanbé Bomboré, qui marque en même temps le lancement officiel de leurs activités ; tout en leur souhaitant plein succès dans leur mandat.

VI. Présentation du plan triennal

Le bureau du CLE Nakanbé Bomboré a été invité à présenté le fruit de la planification triennale de leurs activités, fait de concert avec tous les services techniques de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la DREAHA.

PROPOSITION DE PLAN TRIENNAL DU CLE SOUS BASSIN NAKANBE BOMBORE 2014- 2016

	<u>Activités</u>	<u>Quantité</u>	Coûts (CFA)	<u>Lieu</u>
	1) Renforcement des capacités des membres du CLE	1 séance (3	1 500 000	Siège du CLE
	(Bureau + AG) sur les thèmes liés aux dispositions	jours)		
	règlementaires pour la gestion des ressources en eau au			
	Burkina Faso et les techniques de lobbying,			
	d'intermédiation et de négociation sociale, etc.			
Année 1	2) Information sensibilisation des populations (hommes,	1 séance dans	900 000	Chef lieu de
	femmes, jeunes) dans tous les villages de l'ensemble du	chaque		chaque
	sous bassin sur l'arrêté constitutive et le règlement	commune		commune
	intérieur du CLE			
	3) Causerie –débat sur	3 séances	1 500 000	Chef lieu de
	- l'utilisation des pesticides,			chaque
	- le respect de l'usage des couloirs d'accès à l'eau du			commune
	barrage,			
	- le respect des limites du barrage par les maraîchers			
	- l'ensablement des			
	Barrages			
	4) Adoption des mesures de conservation des ressources	1 séance de 2	3 000 000	Zorgho

	<u>Activités</u>	<u>Quantité</u>	Coûts (CFA)	<u>Lieu</u>
	en eau sur l'ensemble du sous bassin avec l'ensemble	jours		
	des acteurs: décideurs-Partenaires techniques et			
	financiers- usagers de l'eau : Réalisation des pistes à			
	bétail, de cordons pierreux, haies vives ; Matérialisation			
	des zones de servitudes des Barrages; Nettoyage et			
	protection des canaux d'irrigation, etc ;			
	5) Sensibilisation des populations sur les mesures prises	1 séance dans	900 000	Chef lieu de
	pour la conservation et le développement des ressources	chaque		chaque
	en eau	commune		commune
	6) Veiller à la mise en place d'une brigade de surveillance	1 jour	500 000	Chef lieu de
	des points d'eau (lac, barrages, forages);			chaque
				commune
	7)Organisation de voyage d'études avec les membres du C	1 voyage	1 500 000	Niveau National
	TOTAL (1)		9. 800 000	
Année 2	1) Evaluation et recherche de solutions relatives à	PM	PM	PM
	l'insuffisance de l'eau potable dans certaines communes			
	et à la pollution de la nappe souterraine			
	2) Délimitation des zones d'exploitation aux alentours	-	1 500 000	Plan d'eau
	des points d'eau			

	<u>Activités</u>	<u>Quantité</u>	Coûts (CFA)	<u>Lieu</u>
	3) Sensibilisation des populations sur les mesures prises	1 séance	900 000	Chef lieu de
	pour la conservation et le développement des ressources			chaque
	en eau			commune
	4) Identification et appui à la réalisation des	-	500 000	Siège du CLE
	programmes/projets sectoriels de développement des			
	points d'eau			
	5) Organisation de voyage d'études avec les membres du	1 voyage	1 500 000	Niveau National
	CLE			
	TOTAL (2)		4 400 000	
Année 3	Organisation de voyage d'études avec des leaders villageois	1 voyage	1 500 000	Niveau National
	2) Délimitation des zones d'exploitation aux alentours	-	1 000 000	Plan d'eau
	des points d'eau			
	3) Sensibilisation des populations sur les mesures prises	1 séance	9 000 000	Chef lieu de
	pour la conservation et le développement des ressources			chaque
	en eau			commune
	4) Identification et appui à la réalisation des	-	500 000	Siège du CLE
	programmes/projets sectoriels de développement des			
	points d'eau			

	<u>Activités</u>	<u>Quantité</u>	Coûts (CFA)	<u>Lieu</u>
	TOTAL (3)		3. 900 000	
TOTAL			18. 100. 000	

Après la présentation du plan triennal du bureau exécutif du CLE Nakanbé Bomboré, le Gouverneur a clôt la cérémonie d'installation en félicitant une fois de plus les élus et en les invitant à bien mener la mission qui leur est confié.

BIBLIOGRAPHIE

- o AN., 2001 : Loi n°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.
- o Banque mondiale, 1993: Evaluation hydrologique en Afrique subsaharienne.
- O Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public/Agence de l'Eau du Nakanbé (GIP/Agence de l'Eau du Nakanbé)
- O DREPPC/FASOLIM, 2013 : Etude sur les potentialités économiques dans le domaine du développement durable. Rapport final
- o DREP-PLC, 2009 : Monographie de la région du Plateau central
- o DREP-PLC, 2010 : Monographie de la province du Ganzourgou.
- o GIP/AEN/CB/CA/DGAEN., 2011 : Rapport 2011 du forum des Comités Locaux de l'Eau (CLE).
- o INSD, 2010 : La région du Plateau Centrale en chiffre.
- IUCN., GWP., PAGEV., 2006: Projet de Code de Conduite pour la gestion durable et équitable des ressources naturelles du Bassin de la Volta
- o MAHRH, 2010 : Etat des lieux des ressources en eau du Bassin du Nakanbé. Final version provisoire. BGB/Méridien
- MAHRH., 2003 : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso (PAGIRE). Version finale
- MAHRH/SG/DGIRH., 2004 : Propositions pour la redynamisation du Comité Pilote de Gestion du Bassin du Nakanbé
- o MAHRH/SG/DGIRH., 2005 : Le recueil de textes juridiques d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

- o MAHRH/SG/DGRE., 2007 : Note conceptuelle sur les Plans de Gestion de l'Eau (PGE) dans les zones de compétences des Comités Locaux de l'Eau (CLE).
- MAHRH/SG/DGRE., 2010 : Document guide de conception, création et fonctionnement des Comités Locaux de l'Eau (CLE).
- o MAHRH/SG/DGRE., 2010 : Rapport d'étude sur l'état des lieux des ressources en eau du bassin du Nakanbé.
- o MAHRH/SG/DGRE/SP-PAGIRE., 2010 : Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau Préparation détaillée 2010 2012.
- o MATD, 2010 : Plan régional de développement, rapport de diagnostic définitif. Tome 1
- o MATD, 2010 : Plan régional de développement, rapport de planification final. Tome 2
- o MEE., 1998 : Politiques et stratégies en matière d'eau
- MEE/SG/DGH/GIRE., 2001 : État des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion - Version finale

Δ	N	N	FΥ	(ES
$\boldsymbol{-}$		ш		1

ANNEXE 1:

PROJET D'ARRETE DE CREATION

du Comité Local de l'Eau (CLE) du sous bassin versant de Bomboré

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

Unité -progrès -justice

GOUVERNORAT DE ZINIARE

CABINET

Arrêté n°2013- 057 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité Local de l'Eau (CLE) du sous Bassin versant de Nakanbé Bomboré (CLE Bomboré).

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DU PLATEAU CENTRAL

- **Vu** la Constitution ;
- **Vu** le Décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;
- **Vu** le Décret n°2013–104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°002-2001/AN du 08 février 2001, portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- Vu le Décret n° 2003-220/PRES/PM/MAHRH du 06 mai 2003, portant approbation du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE);
- Vu la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, ensemble et modificatifs et textes applicables ;
- **Vu** le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2013 de l'Assemblée Générale Constitutive du Comité Local de l'Eau du sous bassin versant de Nakanbé Bomboré ;

ARRÊTE

CHAPITRE 1: DISPOSITIONS GENERALES

Article 1: Création

Il est crée au sein de l'Agence de l'Eau du Nakanbé(AEN) une instance locale de concertation, d'échange, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau, dénommée Comité Local de l'Eau du sous bassin versant Nakanbé Bomboré en abrégé, CLE de Bomboré.

Article 2 : Personnalité juridique

Le CLE est une instance locale de l'AEN et est donc de ce fait sans personnalité juridique.

Article 3: Espace territorial du CLE

L'espace territorial du CLE du sous bassin versant de Nakanbé Bomboré conformément au Schéma de couverture spatiale (ou à la délimitation du SDAGE) correspond au Sous bassin versant de Bomboré.

Article 4 : Siège

Le siège du CLE du sous bassin versant de Nakanbé Bomboré est la ville de Zorgho.

CHAPITRE 2: ATTRIBUTIONS DU COMITE LOCAL DE L'EAU

Article 5 : Le CLE a pour missions principales de :

 rechercher sur son territoire d'application défini en liaison avec les ressources en eau, l'adhésion permanente des acteurs de l'eau

106

(administration, usagers, Collectivités locales, autorités coutumières, organisations de la société civile, etc.) à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information, la formation et l'action concrète;

- initier ou appuyer au niveau local, les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration du domaine public de l'eau;
- développer une synergie de concertations et d'actions horizontales avec les autres organes de gestion de l'eau;
- assurer une coopération d'une part avec les structures semblables (notamment avec les CLE qui ont en partage le même cours d'eau) et d'autre part avec les structures déconcentrées et décentralisées compétentes et les organismes de bassin à l'échelon supérieur.

Article 6 : Prérogatives du Comité Local de l'Eau

En lien avec ses missions, le CLE peut exercer sur son espace de compétence, tout ou partie des prérogatives suivantes concédées par l'AE du Nakanbé (AEN):

- initier et mettre en œuvre à travers de maîtres d'ouvrage publics ou privés et conformément à la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, des solutions aux problématiques d'aménagement et de gestion des eaux ;
- contribuer à arbitrer les conflits d'usage et participer à la résolution des contentieux en lien avec leur objet;
- mobiliser auprès de ses membres et partenaires divers et gérer sous la tutelle financière de l'Agence de l'Eau des dons et des subventions dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions;
- contribuer à la collecte d'informations sur l'eau.

Article 7: Maîtrise d'ouvrage

Le CLE en tant qu'instance locale de l'Agence de l'Eau ne peut pas être maître d'ouvrage.

CHAPITRE 3: COMPOSITION DU CLE

Article 8: Membres

Le CLE est composé de membres provenant :

- de l'administration de l'Etat au niveau local;
- des collectivités territoriales (les régions et les communes);
- des usagers et des organisations de la société civile.

Article 9 : Composition des membres de l'Administration de l'Etat

L'administration de l'Etat est représentée par les circonscriptions administratives du Niveau Régional (Région du Plateau central) et provincial (Province du Ganzourgou et de l'Oubritenga) et des services techniques sous tutelles en charges de la gestion des ressources en eau et des secteurs connexes (eau, agriculture, environnement, ressources animales et halieutiques, industries et artisanat, mines, carrières et énergie, santé, etc.). Les services techniques centraux pertinents sans démembrement régionaux ou provinciaux sont membres à souhait au regard des enjeux de participation.

Article 10 : Composition des membres des Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont représentées par le conseil Régional et les conseils municipaux des communes concernées.

La région concernée est le Plateau Central.

Les communes concernées sont :

Boudry, Méguet, Mogtédo, Zam, Zorgho, Salogo dans la province du Ganzourgou et Absouya dans la province de l'Oubritenga.

Article 11 : Composition des membres des Usagers et organisations de la société civile

On distingue les grands usagers utilisant l'eau à des fins de production ou de distribution à grande échelle et les petits usagers et organisations de la société civile pour intrant au développement, à l'amélioration et au maintien des moyens d'existence.

CHAPITRE 4: ORGANES DE GESTION DU CLE

Article 12: composition

Le CLE est composé de:

- Assemblée Générale;
- Bureau exécutif;
- Cellule de Contrôle.

Suivant le besoin, le CLE peut se doter d'une ou plusieurs commissions spécialisées qui regrouperont les compétences nécessaires dans un thème donné pour une plus grande efficacité des actions du CLE.

Article 13: Assemblée Générale

L'assemblée Générale est l'instance suprême du CLE. Elle est souveraine pour statuer sur toutes les questions relatives à la vie du CLE.

Elle est formée par l'ensemble des membres du CLE.

Article14: Bureau

Le Bureau comprend:

- Un(e) Président(e);
- Un(e) vice-président;
- un(e) Secrétaire général(e);
- Un (e) secrétaire général(e) adjoint(e);
- un(e) Trésorier général(e);
- un(e) Trésorier général(e) adjoint(e);
- un(e) Responsable à l'information et à la communication;
- deux Responsables adjoints à l'information et à la communication;
- un (e) responsable du suivi des usagers et de la prévention et gestion des conflits
- deux Responsables adjoints du suivi des usagers et de la prévention et gestion des conflits

- un(e) Responsable à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité.
- deux Responsables adjoints à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité
- un (e) responsable chargé des relations avec les collectivités
- un (e) responsable chargé des relations avec l'administration

Les membres du Bureau du CLE sont élus pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois

Article 15 : Cellule de contrôle

C'est un organe autonome chargé du contrôle de l'action du bureau (exécution physique et budgétaire des activités).

Elle est composée de trois membres.

Article 16: Sections

Le CLE peut comporter des sections.

Pour des raisons de fonctionnalité, d'opérationnalité et de dynamisme, l'espace de compétence du CLE peut être divisé en sections

CHAPITRE 5: FONCTIONNEMENT

Article 17: Convocation des réunions de l'AG par le Président

L'Assemblée Générale du CLE est dirigé par un Président.

Elle se réunit deux fois par an en session ordinaire à la convocation de son président.

Elle peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que de besoin soit à la demande du Président du CLE, soit à la demande de la majorité simple de ses membres.

Article 18: Relations entre le CLE et l'Agence de l'Eau

Le CLE étant une instance locale de l'Agence de l'Eau, il se doit de :

- rendre compte de toutes ses activités menées sur son espace
- exécuter les programmes et plans annuels d'investissement soumis conformément au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.
- faire les comptes rendus sous formes de rapports Techniques et financiers divers suivant des échéances et des modalités à préciser par l'Agence de l'Eau.

Article 19 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du CLE.

Ce règlement doit être approuvé par l'assemblée générale du CLE.

Le règlement intérieur a pour objet de compléter les dispositions et modalités prévues à l'arrêté portant création du CLE. Il ne peut en aucun cas contenir des clauses contraires aux lois et règlement en vigueur ainsi qu'aux dispositions dudit arrêté.

CHAPITRE 6: FINANCEMENT DU CLE

Article 20: Financement des sessions

Les fonctions de membre du CLE sont gratuites.

Les membres reçoivent des indemnités pour frais de séjour en cas de déplacement, conformément aux textes en vigueur.

Article 21: Ressources de financement du CLE

Les ressources du CLE proviennent :

- Des cotisations auprès de ses membres (statutaires, observateurs ou d'honneur)
- Des ressources financières allouées par l'Agence de l'eau,
- Des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales:
- Des dons et legs

Le CLE est sous la tutelle financière de l'Agence de l'Eau.

Article 22: Gestion des fonds

Le CLE est tenu d'observer à l'égard de la gestion des fonds, les principes de bonne gouvernance par la mise en œuvre de l'obligation de compte rendu et du contrôle par l'Agence de l'eau.

Article 23: Les ressources externes

Sur la base de projets ou de programmes pertinents, le CLE peut solliciter et recevoir des financements externes sur délégation de l'Agence de l'Eau dont il dépend.

CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES

Article 24: dissolution

- Motif de dissolution

Le CLE peut être dissous pour des raisons de malversation, du mauvais fonctionnement.

- Prononciation de la dissolution

La dissolution du CLE ne peut être prononcée que par l'AG convoquée à cet effet, à la demande des 2/3 des membres.

- Liquidation

En cas de liquidation, les biens du CLE seront reversés à une organisation qui poursuit les mêmes objectifs.

Article 25: Résolution des différends

- Résolution à l'amiable

Tout différend au sein du CLE est résolu à l'amiable.

- Résolution par le tribunal

Au cas où le différend n'a pas pu être résolu à l'amiable les membres feront recours au tribunal.

- Interprétation du présent statut

Tous les cas non prévus par les présents statuts seront laissés à l'appréciation du bureau exécutif qui les soumettra à l'AG.

Article 26: Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.



PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

du Comité Local de l'Eau (CLE) du sous bassin versant de Nakanbé Bomboré

PREAMBULE

Le présent Règlement Intérieur est établi au vu de l'arrêté n° portant création, composition attributions, organisation et fonctionnement du Comité Local de l'Equ du sous bassin versant de Nakanbé Bomboré

Il a été approuvé par l'Assemblée Générale du CLE en sa session du .26 novembre 2013.

CHAPITRE 1: DISPOSITIONS GENERALES

Article 1: Le Règlement Intérieur a pour objet de compléter les dispositions et modalités prévues à l'arrêté ci-dessus visé. Il ne peut en aucun cas contenir des clauses contraires aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux dispositions dudit arrêté.

CHAPITRE II: ORGANISATION, ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT

Article 2 : Le CLE est organisé comme suit :

- une Assemblée Générale ;
- un Bureau
- une cellule de contrôle.

Article 3: L'Assemblée Générale est formée par l'ensemble des membres du CLE et se réunit deux fois par an en session ordinaire sur convocation de son Président. Elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité absolue de ses membres.

Article 4: Chaque réunion de l'Assemblée Générale doit faire l'objet d'une convocation écrite comportant l'ordre du jour, le lieu et la date; signée par le Président et adressée à tous les membres au moins trois semaines avant la date de réunion, sauf cas d'urgence.

Pour siéger, l'Assemblée Générale doit réunir au moins la majorité absolue des membres. Lorsque ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est faite dans un délai de quinze jours et à cette réunion l'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

- <u>Article 5</u>: L'Assemblée Générale examine et approuve les rapports d'activités et délibère sur les questions inscrites à son ordre du jour.
- <u>Article 6</u>: Le projet de compte rendu des sessions doit être transmis aux membres du CLE dans les quatre semaines qui suivent la fin de la session.
- <u>Article 7</u>: En début de chaque session, le compte rendu de la session précédente est soumis aux membres pour adoption.
- Article 8: Toutes les délibérations sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents et votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.
- Article 9: Le bureau du CLE peut inviter toute personne physique ou morale extérieure comme personne ressource à participer à son Assemblée Générale. Cette personne ne peut participer aux votes.
- **Article 10**: Le bureau se réunit une fois tous les trois mois et en cas de besoin sur convocation de son Président.
- <u>Article 11</u>: Le bureau est mis en place par des élections; ses membres sont élus lors de l'Assemblée Générale à main levée et à la majorité simple des voix pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.
- <u>Article 12</u>: Le Président représente le CLE dans tous les actes avec les structures partenaires.

Il assure la publication des actes des sessions avec l'assistance du Secrétariat. Il assure l'ordre à l'intérieur du CLE et lors des séances et veille à l'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale et le bureau.

•

Article 13: Le Vice-Président appuie le Président dans l'exercice de ses fonctions.

Il remplace le Président en cas d'empêchement et peut signer à sa place par délégation écrite.

- **Article 14**: Le Secrétaire du CLE organise, sous l'autorité du Président, les réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale. Il est chargé notamment de:
 - la préparation et de la présentation des dossiers soumis à l'examen du Bureau du CLE ou de l'Assemblée Générale;
 - l'instruction de tout dossier qui lui est soumis par le CLE;
 - la rédaction des comptes rendus des sessions qui doivent contenir les conclusions et en annexe les noms des membres présents, des membres excusés et des membres absents sans excuses :
 - la diffusion et de la conservation des documents ;
 - la communication avec tous les membres du CLE.
- <u>Article 15</u>: Le Secrétaire Adjoint du CLE assiste le Secrétaire dans l'exécution de ses missions.
- Article 16: Le Trésorier est chargé de la gestion des ressources financières du CLE. Il perçoit les recettes et exécute les dépenses en accord avec le Président.

Il prépare et soumet au Bureau, le projet de budget et le rapport financier.

Article 17: Le Trésorier Adjoint appuie le Trésorier pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

<u>Article 18 : Attribution des autres membres du Bureau et de la cellule de contrôle :</u>

> Le responsable à l'information et à la communication

Le responsable à l'information et à la communication est chargé de l'information des membres du CLE. Il est responsable des publications et des actions de communications du CLE. Le responsable à l'information et à la communication est assisté de deux adjoints

> Le responsable à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité

- Le responsable à la mobilisation féminine est chargé de la mobilisation et de l'adhésion des femmes aux activités du CLE. Il sensibilise les femmes sur leurs droits et devoirs en tant que membre du CLE et les appuis pour une meilleure organisation. Il est chargé d'agir dans le sens d'un changement positif des mentalités afin de permettre un épanouissement de la frange féminine du CLE.
- Le responsable à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité est assisté de deux adjoints

Le responsable chargé du suivi des usagers et de la prévention et gestion des conflits

- Le responsable chargé du suivi des usagers et de la prévention des conflits est chargé de détecter, d'identifier et de proposer des solutions et/ou des réponses liées aux pratiques d'usages à la sécurité des biens et services livrés par les personnes ressources en eau, mais surtout des conflits latents et/ou ouverts. Il est le premier médiateur en cas de crise ouverte et travaille en étroite collaboration avec tous les autres acteurs.
- Le responsable chargé du suivi des usagers, de la prévention et de la gestion des conflits est assisté de deux adjoints

Le Responsable chargé des Relations avec les collectivités

Le Responsable chargé des Relations avec les collectivités s'occupe de la promotion de la pleine participation des collectivités dans le CLE. Il assure la mise en cohérence et l'intégration entre les Programmes d'activité du CLE et les plans communaux/Régionaux de Développement

> Le responsable chargé des Relations avec l'administration

 Le responsable chargé des affaires administratives s'occupe de la promotion de la pleine participation de l'administration (responsable des circonscriptions administratives et des services techniques dans le CLE par l'instauration de la concertation permanente avec les membres du collège de l'administration

La cellule de contrôle(CC)

La cellule de contrôle est composée de trois membres. Ils sont élus par l'Assemblée Générale mais ne sont pas membres du Bureau. Ils sont chargés de contrôler l'état des finances sans être tenus d'avertir le trésorier à l'avance. Ils présentent un rapport ad-hoc à l'Assemblée Générale.

CHAPITRE III: DROITS ET OBLIGATION DES MEMBRES DU CLE

Article 19: Les membres du CLE s'expriment librement lors des séances de travail après avoir reçu la parole du Président de séance.

<u>Article 20</u>: Les fonctions de membre du CLE sont gratuites.

<u>Article 21</u>: L'appartenance au Comité Local de l'Eau du sous bassin versant de Nakanbé Bomboré implique des devoirs, notamment :

- assister régulièrement aux sessions et être présent durant toute la session;
- faire preuve de disponibilité dans le cadre de l'exécution des missions à lui confiées, et en l'occurrence, examiner avec attention avant la tenue de la session, les points soumis à l'ordre du jour;
- informer le Bureau de toute opportunité, contrainte ou entrave pouvant avoir une influence sur les activités du Comité.
- n'engager en aucune circonstance, la responsabilité du CLE sans en avoir reçu mandat ;
- respecter la discipline lors des sessions du CLE.

CHAPITRE IV: ACQUISITION ET PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE DU CLE

<u>Article 22</u>: L'admission en qualité de membre du CLE est prononcée par l'Assemblée Générale.

Article 23: Les demandes d'adhésion doivent parvenir au Secrétariat et être portées à la connaissance des membres du CLE, un mois au moins avant l'Assemblée Générale devant siéger sur ces demandes.

Article 24: La qualité de membre du CLE se perd par démission ou par exclusion conformément à l'article 30 du présent Règlement Intérieur. Ils sont tenus de rembourser les dettes et de remettre tout matériel détenu par devers eux.

Dans les deux cas, la décision doit être notifiée par écrit.

CHAPITRE V: RESSOURCES DU CLE

Article 25: Les ressources du CLE sont acquises et gérées conformément aux dispositions y relatives de l'arrêté n° portant création, composition attributions, organisation et fonctionnement du CLE de Bomboré

Les ressources financières sont déposées en banque ou auprès de toute autre institution financière crédible la plus proche. Tout retrait de fonds est subordonné à la signature conjointe du Président et du Trésorier.

CHAPITRE VI: DISCIPLINE ET SANCTIONS

<u>Article 26</u>: Lors des sessions, nul ne peut prendre la parole qu'après y avoir été autorisé par le Président.

Cependant les membres du Bureau ont priorité pour obtenir la parole lorsqu'ils la demandent.

- <u>Article 27</u>: Tout manquement au Règlement Intérieur ou tout acte qui vise à nuire aux intérêts du CLE peut entraîner les mesures disciplinaires suivantes :
 - le rappel à l'ordre;
 - l'avertissement;
 - le blâme :
 - la suspension;
 - l'exclusion.
- Article 28: le rappel à l'ordre est prononcé par le président.
- **<u>Article 29</u>**: l'avertissement et le blâme sont prononcés par le bureau.
 - l'avertissement est prononcé contre tout membre :
 - ayant encouru deux rappels à l'ordre au cours de la même année.
 - régulièrement convoqué qui s'est abstenu pendant deux sessions consécutives d'assister aux séances du CLE sans excuse.
 - Le blâme contre tout membre devant recevoir un deuxième avertissement au cours de la même année.
- Article 30: La suspension et l'exclusion sont prononcées par l'Assemblée Générale par un vote acquis à la majorité absolue des 2/3 des membres sur rapport du bureau.
- <u>Article 31</u>: Nul ne peut être suspendu ou exclu s'il n'a au préalable été entendu par l'instance habilitée qui est l'Assemblée Générale.
- <u>Article 32</u>: En cas de trouble lors d'une session, le Président selon l'opportunité peut prendre les dispositions suivantes :
 - le rappel à l'ordre
 - la suspension du droit à la parole, pour tout membre qui aurait été rappelé à l'ordre 2 fois au cours de la séance ;
 - l'ajournement des débats sur la question en discussion;

- la clôture des débats sur la question en discussion ;
- la suspension de la séance.
- l'ajournement de la séance;

<u>Article 33</u>: Toute sanction doit être mentionnée dans les comptes rendus et rapports d'activités du CLE.

CHAPITRE VII: DISPOSITIONS DIVERSES

Article 34: Sur l'initiative du Bureau ou sur proposition de deux tiers (2/3) au moins des membres du CLE, une révision du Règlement Intérieur peut être soumise à l'Assemblée Générale.

Article 35: Le Bureau du Comité Local de l'Eau du sous bassin versant de Nakanbé Bomboré est chargé de l'application du présent Règlement Intérieur qui prend effet pour compter de sa date de signature.

Président de séance

OUEDRAOGO Kibsa Antoine Secrétaire Général de la Région du

Plateau Central

ANNNEXE 3 FICHES DE COLLECTE DES DONNEES

FICHE D'EVALUATION DES CLE EXISTANTS

CRITERES D'EVALUATION	T	
Groupe de paramètres	Paramètres	Critères d'évaluation
Création	Création et reconnaissance	- Date de création
		- Arrêté de création
Gouvernance	Tenue des instances	- Nombre de réunions ou de rencontres tenues.
		- PV ou compte rendu de réunions ou de rencontres.
	Programmes d'activités	- Existence de programmes d'activités.
		- Contenu des programmes d'activités.
	Rapports d'activités	- Existence de rapports d'activités.
		- Contenu des rapports d'activités.
Fonctionnement	Bureau du CLE	- Complétude du Bureau du CLE (est ce que les
		différents membres élus aux différents postes sont
		en place?).
		- Tenue des instances du Bureau du CLE.
	Activités réalisées	- Liste des activités par année et budget y afférent.
	Partenariats	- Liste des partenaires
		- Soutien apporté par les partenaires
	Efficacité du CLE	- Points forts du fonctionnement du CLE.
		- Points faibles du fonctionnement du CLE.
Patrimoine	Moyens logistiques	- Biens immobiliers
		- Biens mobiliers
		- Matériel roulant
		- Petits équipements
	Moyens financiers	- Montant caisse
		- Dépôt banque
		- Dettes
		- Créances
Constats et leçons apprises		

DIAGNOSTIC DES SECTEURS ECONOMIQUES

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Administration, Projets et ONG.
- Organisations de producteurs.
- Collectivités territoriales.

THEME	POTENTIALITES/OPPORTUNITES	CONTRAINTES/PROBLEMES	EVOLUTIONS FUTURES PERÇUES	SOLUTIONS POUR ATTENUER OU EVITER LES PROBLEMES LIES AUX EVOLUTIONS FUTURES
Agriculture				
Elevage				
Commerce				
Transport				
Mines et carrières				
Aménagements hydrauliques				
Poste et télécommunication				
Artisanat				
Industrie				
Pêche				

CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES AU NIVEAU DU SOUS BASSIN VERSANT

Informations à collecter auprès des usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.)

Activités	Type de	Statut	Statut	Statut	Groupe	Type de	Tendance	Contraintes	Solutions
socioéconomiques au		socioprofessionnel	genre des	migratoire	d'âge des	revenus	des	d'exploitations	préconisées
niveau du sous bassin	concernée	des exploitants	exploitants	des	exploitants	tirés	revenus		
versant de Bagré aval		'		exploitants					
ouest									
<u> </u>								1	

ACTEURS, USAGES ET USAGERS

Informations à collecter sous forme d'entretien ou de focus group auprès des :

- Usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.).
- Administration (DREAHA, DPEAHA, ZATA, ZATE), Projets et ONG.

Type de	Classements	Principaux	Principaux	Accessibilité/	Type de gestion	Contraintes	Conflits vécus	Gestion de	Partenaires par	Villages	ou
ressources en eau	préférentiels	usagers	usagers	Conditions	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			ces conflits	rapport à la	communes	
	des usages	(saison sèche)	(saison	d'accès					ressource	partageant	la
	_		humide)							ressource	
										(Nbre)	

INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS LOCALES DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

Régions	Provinces	Communes	Acteurs locaux	Missions et	Partenariats	Impacts	des
			Entités	Rôles		activités	
			institutionnelles				
			ou cadre				
			institutionnels				

INTERVENANTS EXTERIEURS EN RAPPORT AVEC L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORAL, LA SANTE ET L'EDUCATION

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

Intervenants	Missions	Secteur d'intervention	Type de partenariat	Niveau de partenariat	Résultats	ou
					impacts	
			_			

MODES ET MODALITES DE VALORISATION ET DE CONSERVATION DES EAUX

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.)
- Chefs religieux et coutumiers.
- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

Formes de valorisation	Méthodes, techniques et technologies pratiquées en matière de	Impacts des méthodes,	Pollutions constatées, leur
		-	
	conservation des eaux à l'échelle locale	techniques et technologies	source et leur localisation
		pratiquées pour la	
		conservation des eaux à	
		l'échelle locale	

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PECHEURS

- 1- Organisation des pêcheurs
- 2- Période d'activité
- 3- Zones de pêche
- 4- Diversité spécifiques
- 5- Statistiques des captures (Quantité péchées par espèce pour les 5 à 10 dernières années)
- 6- Equipement et matériel utilisé
- 7- Revenus tiré de l'activité
- 8- Appréciation de l'évolution de la disponibilité de la ressource
- 9- Organisation de la filière et structuration du marché
- 10- Mouvements migratoire des poissons (espèces, périodes, zone, sens...)
- 11- Conflit d'usage de l'Eau
- 12-Contraintes
- 13- Risques liés à l'eau

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT

- 1. Types de formations végétales de la zone
- 2. Diversité floristique de la zone
- 3. Appréciation de l'Etat du couvert végétal de la zone
- 4. Situation énergétique de la zone
- 5. Situation de la faune dans la zone (espèce, abondance, points d'abreuvement, mode de gestion...)
- 6. Statistiques forestières (Recettes des secteurs forestiers, fauniques et halieutiques pour les 5 à 10 dernières années)

Années	Recettes						
	Forêt	Faune	Pêche				
2002							
2012							

7. Etat de protection des berges des cours d'eau

- 8. Existence dans la zone d'activités présentant potentiellement des risques de pollution pour les eaux
- 9. Situation des ressources halieutiques (production, potentialité, contraintes)
- 10. Mouvement migratoires des poissons

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE L'AGRICULTURE

- 1- Systèmes de production agricole
- 2- Espaces agricoles aménagés (localisation, superficie, gestion)
- 3- Spéculations
- 4- Niveau d'utilisation des engrais, pesticide, herbicide dans l'agriculture
- 5- Risques de pollution des eaux par les produits utilisés dans l'agriculture
- 6- Statistiques agricoles (Superficie, rendement, production des 5 à 10 dernières années)

Cultures pluviales

Types	de	Années					
spéculation		2002				2012	
		Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production

Cultures irriguées

Types de	Années								
spéculation	2002						2012		
	Superficie	Production	Revenus	Superficie	Production	Revenus	Superficie	Production	Revenus

7- Statistiq	ue sur les res:	sources halieutiques	(Production	piscicole, R	ecette sur pern	nis)
--------------	-----------------	----------------------	-------------	--------------	-----------------	------

Espèces	Quantités capturées / an							
	2002 2012							

	Permis de pêches	
Années	Nombre	Valeur
2002		
2012		

- 8- Potentialités halieutiques et mode de gestion
- 9- Contraintes
- 10- Mouvement migratoires des poissons
- 11- Risques liés à l'eau

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE L'ELEVAGE

- 1- Effectifs du cheptel et localisation
- 2- Zones de pâturage et localisation
- 3- Points d'abreuvement
- 4- Revenus
- 5- Statistique sur les ressources halieutiques (Production piscicole, Recette sur permis)

Espèces	Quantités capturées / an				
	2002				2012

Années	Permis de pêches		
	Nombre	Valeur	
2002			
2012			

- 6- Potentialités halieutiques et mode de gestion
- 7- Contraintes
- 8- Mouvement migratoires des poissons
- 9- Risques liés à l'eau
- 10-Pollutions engendrée
- 11- Conflits d'usages
- 12-Zones de conflits d'usage
- 13- Risques liés à l'eau

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES SERVICES DE LA SANTE

- 1- Principales maladies d'origine hydrique constatées et niveau de prévalence
- 2- Impacts des maladies d'origine hydrique constatées
- 3- Propositions d'atténuation des principales maladies d'origine hydrique
- 4- Risques liés à l'eau

CONFLITS D'USAGES RELATIFS AUX RESSOURCES EN EAU

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.)
- Chefs religieux et coutumiers.
- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

	Conflits d'usages vécus et ou perçus					
Nature	Zones de conflits d'usages	Usagers concernées	Modes de règlement des conflits d'usages	Solutions proposées par les acteurs et les communautés pour juguler les conflits d'usages		

ZONES A RISQUES RELATIVES AUX RESSOURCES EN EAU

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.)
- Chefs religieux et coutumiers.
- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

Zones à risques					
Nature du risque	Niveau risque	ou	ampleur	du	Zones concernées

FICHE DESCRIPTION DES ESPACES DE GESTION DES CLE

CLE N....

- > Situation géographique
- > Problématique
- > Espace de gestion
 - o Limites administratives
 - o Infrastructures hydrauliques d'importance
 - o Contexte socio- économique
 - o Situation environnementale
 - o Contexte transfrontalière
- > Typologie des acteurs et des usages

Listes des personnes et structures rencontrées

Cartographie des espaces de gestion du CLE



CONTEXTE

Le Gouvernement du Burkina Faso, dans la perspective de promouvoir la bonne gouvernance, indispensable pour assurer un développement durable, a opté pour la Géstion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme mode de gestion de cette ressource. A cet effet un document de politique et stratégies en matière d'eau a été adopté en 1998. Pour rendre effectif ce nouveau mode de gestion de la ressource eau, le Burkina Faso a procédé à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre d'un plan d'action intitulé « Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) » adopté par décret n°2003-220/PRES/PM/MAHRH du 06 mai 2003.

Ce plan contient un ensemble d'actions dont la mise en œuvre concrète permettra d'établir ce nouveau mode de gestion dans lequel les principes de la GIRE seront rendus opérationnels.

Ainsi, l'une des actions du PAGIRE, précisément en son domaine n°1, consiste à la création d'un nouveau cadre de gestion pour l'application du principe de subsidiarité d'une part et de celui de la gestion par bassin hydrographique d'autre part. A cet effet, le plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) prévoit au niveau des bassins hydrographiques, la mise en place d'organismes de gestion dénommés « Agences de l'eau ».

C'est ainsi que l'Agence de l'Eau du Nakanbé fut créée le 22 mars 2007. Elle a pour objet de valoriser le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de planification et de gestion des ressources en eau. Son espace de compétence couvre en partie ou totalement les Régions du Centre, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Nord et du Plateau Central. Les instances et les organes statutaires de l'Agence de l'Eau du Nakanbé sont :

- le Comité de Bassin :
- le Conseil d'Administration ;
- la Direction Générale :

 Π

les Comités Locaux de l'Eau.

Les Comités Locaux de l'Eau sont des instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs au niveau local pour la gestion des ressources en eau.

Les Comités Locaux de l'Eau sont reconnus par un acte l'alementaise pris l'autorité administrative compétente conformément aux textes a que un l'autorité administrative compétente conformément aux textes a que un l'autorité administrative compétente conformément aux textes a que un l'autorité administrative compétente conformément aux textes a que un l'autorité administrative compétente conformément aux textes a que un l'autorité administrative compétente conformément aux textes a que un l'autorité administrative compétente conformément aux textes a que un l'autorité administrative compétente conformément aux textes a que un l'autorité administrative compétente conformément aux textes a que un l'autorité aux textes autorité aux textes aux textes autorité aux textes autorité aux textes autorité aux textes autorité autorité aux textes autorité aux textes autorité aux textes autorité autorité aux textes autorité aux textes autorité aux textes autorité autorité aux textes autorité au l'autorité autorité auto

32

Le Spécialiste en Passalian Il est prévu en 2011, la mise en place de trois (3) Comités Locaux de l'Eau, dont leurs missions et attributions seront en relation avec la gestion de l'eau.

I. JUSTIFICATION

Pour bien réussir ses missions, l'Agence de l'Eau du Nakanbé doit veiller à la mise en place et à la dynamisation de toutes les structures de gestion dans son espace de gestion. En effet, elle s'appuie sur les Comités Locaux de l'Eau qui sont les maillons de base pour la réalisation de ses actions au niveau local. Ceux-ci sont chargés:

- de rechercher l'adhésion permanente des acteurs de l'eau (administration, usagers, Collectivités Territoriales, autorités coutumières, organisations de la société civile) à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information et la formation;
- d'initier et appuyer au niveau du sous bassin des actions de développement, de promotion, de protection et de restauration des ressources en eau en rapport avec les structures locales compétentes;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau (SAGE);
- de développer une synergie de concertation et d'actions horizontales et verticales avec les autres organes de gestion de l'eau;
- d'initier et mettre en œuvre, à travers des maîtrises d'ouvrages public ou privé et conformément à la réglementation en vigueur, des solutions aux problématiques d'aménagement et de gestion de l'eau sur leur espace de gestion (concurrences et conflits d'utilisation des eaux, protection et conservation des eaux et des milieux qui en dépendent, développement et valorisation des ressources en eau, etc.);
- d'arbitrer les conflits locaux liés à l'usage de l'eau dans son champ de compétence.

Vu l'importance que jouent les CLE dans la gestion des resources en place de ces organes est indispensable.

Le Spécialiste en Passation des Marchés du

son/sein

Concrate des

En effet, l'espace de gestion du Nakanbé totalise de Edn Locaux de l'Eau mis en place autour des plans d'eau.

11

Comités

La viabilité des actions de ces CLE passe par le respect de certaines conditions pour leur mise en place. Ainsi, la nouvelle vision de la gestion des ressources en eau qui prend en compte les caractéristiques hydrologiques auxquelles s'associent les données d'ordre administratives, socio-économiques (grands aménagements etc.); environnementales (zones protégées, concessions, etc.) veut que les espaces de compétence des CLE correspondent aux sous-bassins hydrographiques.

Face à la nécessité de répondre à ce besoin, il a été jugé impérieux de réorganiser les CLE suivant la nouvelle délimitation qui structure l'espace de gestion du Nakanbé.

II. OBJECTIF

1.1

 Π

L'objectif global est d'accompagner les acteurs locaux à mieux s'organiser pour assurer une bonne gestion des ressources en eau dans les sous Nakanbé Nariaré, Pendaga et Bomboré.

III. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Mettre en place un (01) Comité Local de l'Eau du sous bassin du Nakanbé Nariaré;
- Restructurer deux (02) Comités Locaux de l'Eau des sous bassins du Nakanbé Pendaga et du Nakanbé Bomboré
- 3. Appuyer le fonctionnement des CLE mis en place à travers la définition de leur programme triennal et la formation des membres sur au moins trois (03) thèmes en lien avec la gestion d'une organisation.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

R₁: Un Comité Local de l'Eau du sous bassin du Nakanbé Nariaré est mis en place.

R₂: Les Comités Locaux de l'Eau des sous bassins du Nakanbé Pendaga et du Nakanbé Bomboré sont restructurés.

R₃: Des propositions triennaux sont élaborés pour les t

34

Le Spécialiste en Passation des Marchés du M. A. II 3) CLE cope R₄: Les membres de trois (03) CLE ont été formés sur des thèmes en lien avec la gestion des organisations.

V. ALLOTISSEMENT

Les bureaux d'études peuvent soumissionner à plusieurs lots mais ne peuvent être attributaire que d'un seul lot. Les différents lots sont consignés dans le tableau cidessous :

LOT	DESIGNATION
02	Mise en place d'un CLE dans le sous bassin du Nakanbé : CLE- Bomboré
03	Mise en place d'un CLE dans le sous bassin du Nakanbé : CLE Pendaga
04	Mise en place d'un CLE dans le sous bassin du Nakanbé : CLE Nariaré

VI. PROFIL DES CONSULTANTS

Afin de parvenir à une bonne exécution de la présente mission, le profil du consultant recherché est un bureau d'études disposant des compétences suivantes :

- Un(e) (1) ingénieur du domaine de l'eau de l'environnement et de tout autre domaine connexe ayant une solide expérience d'au moins cinq (05) ans dans la gestion de projet ou programme du secteur de l'eau et une connaissance en SIG;
- un(e) (1) expert titulaire d'un diplôme Bac+4 en sociologie ou équivalent ayant une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de mise en place des structures de gestion des ressources en eau en l'occurrence les CLE et une bonne maitrise du secteur de l'eau et des reformes (institutionnelles notamment) en cours dans le secteur de l'eau;
- deux (02) animateurs dans le domaine de la rise en place de structures communautaires du domaine des ressources et eau avec une en éconérience d'au moins trois (3) ans ayant un niveau mi injurni. de la la la bonne maitrise de la langue mooré.

35

VII. RESPONSABILITES ET TACHES DES CONSULTANTS

En prenant en compte le document guide des CLE, le schéma de découpage de l'espace des CLE du Nakanbé et l'arrêté n°2010-007/MAHRH/CAB portant délimitation de l'espace de l'Agence de l'Eau du Nakanbé faisant objet d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion (SDAGE), les consultants auront pour mission tant bien pour la mise en place de CLE que la restructuration des deux CLE:

- de faire un diagnostic et un état des lieux des ressources en eau et leur gestion dans l'espace concerné;
- * d'identifier l'ensemble des acteurs concernés par l'espace concerné;
- de faire une analyse des parties prenantes ;
- ❖ de faire une restitution de l'étude diagnostic à l'ensemble des acteurs ;
- de procéder à des séances de sensibilisation en relation avec le diagnostic et la dynamique de gestion intégrée des Ressources en eau;
- d'affiner les limites du sous bassin ;
- d'appuyer l'élaboration des textes règlementaires des CLE et suivre leur adoption;
- de coordonner la désignation des représentants des différentes catégories d'acteurs et groupes socioprofessionnels au CLE;
- d'organiser et animer une Assemblée Générale du CLE;
- d'organiser l'installation du CLE;
- de coordonner l'élaboration d'un programme d'activité triennal du CLE sur la base des résultats du diagnostic et dans l'optique de la résolution des problèmes y relatifs;
- ♦ de suivre et appuyer la mise en œuvre de ce programme pendant une année ;

en Passation des Marchés du documents o

nerule des Me

de suivre et appuyer la mise en œuvre de ce programme se i danté
 de produire un rapport de tout le processus gemise en place du

 de participer aux différentes validations de amendements qui seront acceptés.

36

r compte des

Les consultants s'assureront que tous les points mentionnés dans les présents termes de référence ont été traités de façon satisfaisante dans le rapport final. Ils sont par ailleurs responsables du report de tous les amendements et réflexions agréés, réalisés au cours des différentes étapes de validation interne et/ou externe dans le rapport final.

VIII. DUREE DE L'ETUDE

La durée prévue pour l'exécution de cette mission est de quatre (04) mois .

IX. RAPPORTS A PRODUIRE

Le bureau d'études produira les documents suivants destinés à l'Agence de l'Eau du Nakanbé :

- 1. Un rapport de démarrage au bout de deux (02) semaines à compter de la date de démarrage de la mission. Ce rapport devra contenir un planning et une démarche à suivre élaboré lors de la rencontre du cadrage. Il sera remis en cinq (05) exemplaires (en version papier) et une (01) version électronique.
- 2. Un rapport de la phase (i) présentant l'état du diagnostic, de l'identification de l'ensemble des acteurs concernés, de l'analyse des parties prenantes, de la restitution diagnostic ainsi que la sensibilisation en relation avec le diagnostic le rapport devra être disponible au terme de la cinquième (5°) semaine pour compter de la date de validation du rapport de démarrage de la mission. Il sera remis en cinq (05) exemplaires (version papier) et une (01) version électronique.
- 3. Un rapport de la phase (ii) qui doit contenir l'affinage du sous bassin concerné, les textes réglementaires, le compte rendu de l'Assemblé Générale, le rapport de l'installation du CLE et le programme triennal proposé. Ce rapport doit être déposé quatre (4) semaines pour compter de la date de validation du rapport phase (i) précédant. Il sera remis en cinq (05) exemplaires (version papier) et une (01) version électronique.
- 4. Un rapport final de la mission en version provisoire, qui décriera tout le processus de mise en place du CLE. Il doit être déposé au bout de deux (2) semaines à compter de la date de validation du rapport phase (ii). Il sera soumis à la DGAEN en dix (10) exemplaires (version papier) ainsi qu'une version électronique.
- 5. Un rapport final en version définitive qui intègre les commentaires au la version provisoire du rapport. Il sera remis au bout d'une de naine pour competer de la date de la remise de ces commentaires. Ce rapport les remisers pour les les les les les les dix (10) exemplaires en couleur (version papier) ainsi qu'en le refision de la commentaire de la date le remiser de la commentaire de la date le remiser de la commentaire de la date le remiser de la commentaire de la commen

37

6. En plus du rapport final, un rapport de synthèse sera produit. Ce rapport présentera en dix (10) pages les points saillants et les propositions essentielles de la mission ainsi qu'un aperçu sommaire du projet d'arrêté et autres textes annexes. Le rapport sera soumis à la DGAEN en dix (10) exemplaires (version papier) ainsi qu'une version électronique.

NB: Tous les rapports feront l'objet de validations internes ou externes nécessaires au niveau de la DGAEN au bout de deux (2) semaines de leurs dates de dépôt.

X. SUIVI, CONTRÔLE ET VALIDATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Les consultants travailleront sous l'autorité directe de la DGAEN. Ils rendront compte de l'exécution de leurs mandats au Directeur Général ou son représentant et le tiendront régulièrement informé de l'avancement des travaux et des difficultés éventuellement rencontrées. A cet effet, un comité de suivi sera mis en place au sein de la DGAEN afin d'assurer le suivi de la mission.

Dans le cadre de la mission, le comité de suivi de la DGAEN devra :

- 1. élaborer un canevas de suivi de la mission ;
- rencontrer les consultants en vue de s'approprier des enjeux liés à la mission ;
- 3. organiser les ateliers de validation des différents rapports.

XI. CONTRAT

 \square

Un contrat de prestation de services sera signé entre l'administration et le bureau d'études retenu.

XII. DOCUMENTS A CONSULTER (Liste non exhaustive)

- 1. Etat des lieux des ressources en eau du bassin du Nakanbé;
- 2. Politique et stratégies en matière d'eau;
- 3. La loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et des décrets d'application disponibles ;
- 4. Le décret n°2006-353/PRES/PM/MFB/MEDEV/MATD du 20 juillet 2006 portant Statut Général des Groupements d'Interes (GIP);
- 5. Recueil de textes juridiques d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau;

M. A. H

Pringrale des

6. Documents guide de mise en place des

38

- 7. La convention constitutive;
- 8. Guide plaidoyer;

 \underline{i}_{-1}

- 9. Rapport d'évaluation des CLE;
- 10. Tout autre document utile.

XIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, le bureau d'études pourra s'adresser à la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (DGAEN) sise à Ziniaré :

ADRESSE: Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (DGAEN)

BP: 95 - Tel: 50 30 98 71

Email: dgaenakanbe@yahoo.fr

XIV. DISPOSITIONS FINALES

L'administration se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des présents termes de référence qui font partie intégrante du contrat.

Liste des CLE à mettre en place

N°	SITE	REGION	PROVINGE (
2	Nakanbé Bomboré	Plateau Central	Ganzourgou
3	Nakanbé Pendaga	Centre -Sud	Bazéga
	Nakanbé Nariaré	Centres	vialiste
			A. II

Table de matières

5(DMMAIRE	2
SI	GLE ET ABREVIATION	3
LI	STE DES TABLEAUX	5
LI	STES DES CARTES	6
PΙ	REMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC	7
I١	ITRODUCTION	8
١.	PRESENTATION GENERALE	9
-	LE MILIEU PHYSIQUE	. 12
	II-1.1 Climat dans la zone du CLE Nakanbé Bomboré	. 12
	II.1.2 Les manifestations du Changement climatique	. 14
	II- 2 Les sols, la géologie et la géomorphologie	. 16
	II-2-1- La Géologie et la géomorphologie	. 16
	II- 2-2- Les sols	. 17
	II- 3 Les eaux de surface	. 18
	II-4. La qualité de l'eau	. 20
	II- 5 Les eaux souterraines	. 21
	II- 6 la végétation et la faune	. 21
	II- 7- L'occupation des terres	. 22
Ш	- LE MILIEU HUMAIN	. 23
	III-1 L'Aperçu historique	. 23
	III-2 La régulation de l'ordre social	. 24
	III- 3 Le pouvoir politique traditionnel et l'organisation sociale	. 25
	III-3-1 Le pouvoir politique traditionnel	. 25
	III-3-2 L'organisation sociale	. 25
	III-3-3 La place de la femme dans la société	. 25
	III-4 La démographie	. 27
	III-4-1 Les effectifs de la population	. 27
	III-4-2 L'évolution de la population de la province	. 28
	III-5 Les aspects socioculturels	. 29
	III 6 Los résoaux de communication	20

IV- LES	S USAGES DE L'EAU	31
IV-1	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement	31
IV-2	L'agriculture	32
IV-3	L'élevage	}3
IV-4	La pêche	38
IV-5	Les activités minières, industrielles et l'artisanat	38
IV-6	Les écosystèmes aquatiques	39
V- LE C	CADRE ORGANISATIONNEL	ļ 7
V-1-	- Les organisations socioprofessionnelles	ļ 7
V-2	Les organisations chargées de la gestion de l'eau6	51
V-3-	- Les acteurs institutionnels6	53
V	-3–1 Les collectivités territoriales6	53
V-3-	–2 - Les services déconcentrés de l'Etat6	54
V-3-	–3- Les partenaires techniques et financiers6	54
VI- LES	S ENJEUX LOCAUX LIES AUX RESSOURCES EN EAU ET AU CLE	70
VII- AF	FINAGE DES LIMITES DU CLE NAKANBE BOMBORE	77
CONCL	LUSION ET RECOMMANDATIONS	31
DEUXII	EME PARTIE : SENSIBILISATION SUR LA GIRE ET RESTITUTION DE L'ETUDE DIAGNOST	IC
AUX A	CTEURS	32
1.	. La définition de la GIRE	33
2.	. Les principes de la GIRE	33
3.	. Les trois (03) piliers de la GIRE, sa Vision Intégrée et Durable et les acquis de la GIF	₹E
aı	ux Burkina Faso	33
4.	. Les différentes définitions de l'eau	34
5.	. Les difficultés que rencontre l'eau (l'eau est une ressource menacée)	34
6.	. L'eau source de vie, peut être source de dégâts ;	34
7.	. La définition du CLE	34
8.	. Les raisons pour lesquelles il faut mettre en place un CLE 8	34
9.	. Les étapes pour la mise en place de CLE	34
10	0. Les membres du CLE	35
1:	1. Le rôle de chaque catégorie d'acteurs et le rôle général des acteurs et les avantag	es
lie	és à l'implication des acteurs 8	35

TROISIEME PARTIE : ASSEMBLE GENERALE ET INSTALLATION OFFICIELLE DU CLE	86
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE NAKANBÉ BOMBORÉ	. 87
I Examen des textes constitutifs du CLE	87
II Examen de la dénomination du CLE	87
III Election du bureau du CLE et des autres organes	88
RAPPORT D'INSTALLATION OFFICIELLE	91
I. Mot de bienvenue du Maire de la commune de Zorgho	91
II. Discours du Directeur Général de l'AEN	92
III. Présentation du bureau exécutif du CLE Bagré Aval Ouest	93
IV. Lecture des points saillants de l'arrêté conjoint	95
V. Discours d'installation officielle	95
VI. Présentation du plan triennal	96
PROPOSITION DE PLAN TRIENNAL DU CLE SOUS BASSIN NAKANBE BOMBORE 2014- 2016.	97
BIBLIOGRAPHIE	102
ANNEYES	104